

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

---

66 Route de Sartrouville – 78230 Le Pecq

**PLAN CLIMAT AIR  
ÉNERGIE TERRITORIAL**

Mars 2022

MAITRISE D'OUVRAGE :



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT  
GERMAIN BOUCLES DE SEINE**  
66, Route de Sartrouville  
78230 Le Pecq

**Elodie FRANCOIS**  
Cheffe de projet stratégie territoriale  
Direction générale des services  
@ francois.elodie@casbs.fr

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :



**ALTEREA AGENCE NANTES**  
26 boulevard Vincent Gâche  
44275 Nantes Cedex 2  
T 02 40 74 24 81

**Pierre-Louis GARCIA**  
Coordinateur d'études  
T 07 57 09 55 57  
@ pgarcia@alterea.fr

## SOMMAIRE

Préambule.....	4
Axe 1 : Favoriser la mobilisation générale pour une mise en œuvre efficace des orientations « Climat-Air-Energie ».....	7
<b>ACTION 1.1 FAIRE DE L’ADMINISTRATION DE LA CASGBS UNE ADMINISTRATION ECORESPONSABLE EXEMPLAIRE.....</b>	<b>8</b>
<b>ACTION 1.2 FACILITER L’IMPLICATION DE TOUS LES CITOYENS, DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>11</b>
Axe 2 : Préserver et valoriser nos ressources environnementales .....	14
<b>ACTION 2.1 MISER SUR L’AGRICULTURE DE PROXIMITE ET CONTRIBUER A EN ADAPTER LES PRATIQUES.....</b>	<b>15</b>
<b>ACTION 2.2 PROTEGER LA FORET, ACCOMPAGNER SON ADAPTATION ET EN FAIRE UN FACTEUR DE RESILIENCE.....</b>	<b>18</b>
<b>ACTION 2.3 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENIR LES RISQUES PAR UNE GESTION PROACTIVE.....</b>	<b>20</b>
<b>ACTION 2.4 DEVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE EN MATIERE DE BIODIVERSITE .....</b>	<b>23</b>
Axe 3 : Développer une économie locale et durable .....	26
<b>ACTION 3.1 ACCROITRE LA PRODUCTION D’ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES.....</b>	<b>27</b>
<b>ACTION 3.2 REDUIRE ET VALORISER NOS DECHETS.....</b>	<b>30</b>
<b>ACTION 3.3 DEVELOPPER L’ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA FONCTIONNALITE .....</b>	<b>33</b>
Axe 4 : Améliorer les conditions de déplacement par de nouvelles pratiques sobres et décarbonées36	
<b>ACTION 4.1 RENFORCER LES LIAISONS ENTRE COMMUNES EN PROPOSANT UNE OFFRE ALTERNATIVE AUX TRANSPORTS CARBONES .....</b>	<b>37</b>
<b>ACTION 4.2 DEVELOPPER L’USAGE DES MODES ACTIFS.....</b>	<b>40</b>
<b>ACTION 4.3 RENFORCER L’USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN .....</b>	<b>42</b>
<b>ACTION 4.4 ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES MOTORISATIONS PROPRES .....</b>	<b>45</b>
Axe 5 : Favoriser la résilience des bâtiments, des espaces publics et des aménagements .....	47
<b>ACTION 5.1 PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE ET FAVORISER L’ECO-CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS POUR FAIRE FACE AUX RISQUES NATURELS, CLIMATIQUES ET SANITAIRES</b>	<b>48</b>
<b>ACTION 5.2 AGIR POUR ECO-RENOVER L’HABITAT ET ASSURER LA PERENNITE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES .....</b>	<b>51</b>
<b>ACTION 5.3 FAVORISER L’ECO-RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS ET D’ACTIVITES.....</b>	<b>54</b>
Annexes .....	56
1. Tableau de suivi des indicateurs.....	56
2. Table des acronymes .....	60

## PRÉAMBULE

### a. L'ambition du Plan Climat Air Energie Territorial

L'élaboration du PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, qui concerne tous les secteurs d'activité. Ce document a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, dans une dynamique partenariale. Grâce à l'élaboration de son PCAET, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine souhaite porter une ambition partagée avec les communes, les acteurs socio-économiques et tous les citoyens, et contribuer ainsi à une évolution profonde et durable des pratiques de chacun.

L'Agglomération constitue en effet un maillon fondamental pour concrétiser les objectifs définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone. À cette fin, plusieurs actions du PCAET sont pilotées par d'autres acteurs, et plusieurs partenaires sont identifiés pour chaque action.

### b. Les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial

Conformément à la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), et la loi Énergie Climat de 2019, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine s'est engagée dans la réalisation d'un PCAET à travers une déclaration d'intention définissant les modalités de concertation, et par délibération n° 2019-038 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2019.

La **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) assigne, dans son article 188, deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'**atténuation** et l'**adaptation au changement climatique**. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et par là même, aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux, ainsi qu'aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Ainsi, les objectifs du PCAET portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la préservation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et plus globalement, l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont déclinés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite précisés opérationnellement dans un plan d'action défini sur 6 ans.

### c. Le principe « Éviter / Réduire / Compenser » pour prioriser le volet atténuation

Le plan d'action du PCAET reprend le principe « Éviter / Réduire / Compenser »<sup>1</sup> en priorisant la sobriété dans la définition des besoins (Éviter), puis l'efficacité et la performance énergétique (Réduire), avant d'interroger le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) pour couvrir les besoins énergétiques qui ne peuvent être diminués par les deux premières étapes (Compenser).

### d. Un volet adaptation en anticipation

Le volet « adaptation au changement climatique » du PCAET est également très présent. Le territoire n'appartient pas aux espaces métropolitains les plus impactés par le changement climatique observable

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement>

aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel de se projeter en anticipation afin de consolider la résilience du territoire.

Étant entendu que l'atténuation et l'adaptation ne sont pas sans lien, plusieurs actions visant l'atténuation contribuent également à la diffusion des principes d'adaptation, et inversement. À titre d'exemple, les actions encadrant ou soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, ciblant donc prioritairement l'axe atténuation, incluent également une réflexion sur la gestion du risque ou l'adaptation du confort du bâtiment aux projections climatiques.

#### **e. Un plan d'action sur la qualité de l'air**

L'article 85 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a renforcé le volet « air » des PCAET en y introduisant un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, contenant des obligations de moyens et de résultats. Ces éléments sont codifiés au 3° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement.

Dans le cadre de son PCAET, la Communauté d'agglomération a pris soin d'intégrer ce volet « air » durant toutes les phases d'élaboration :

- Lors de la phase diagnostic, avec l'étude précise des émissions de polluants par secteur et la décomposition à l'échelle communale. Une comparaison avec les émissions régionales a été réalisée et les cartographies permettant de localiser les concentrations de polluants à l'échelle de la rue ont été intégrées lorsqu'elles étaient disponibles (dioxyde d'azote et particules fines) ;
- Lors de la phase stratégie, avec la prise en considération des émissions de polluants dans le choix des orientations et la simulation pour les polluants réglementaires d'une trajectoire « minimale » en matière de réduction des émissions (les données disponibles ne permettant pas de simuler l'impact de toutes les orientations définies en matière de polluants, seule une partie des orientations a pu être intégrée à ce calcul) ;
- Dans le cadre de l'évaluation environnementale, avec une analyse spécifique des incidences probables de la mise en œuvre de la stratégie puis du plan d'action en matière de qualité de l'air et la formulation de recommandations associées, dont plusieurs ont été reprises dans la version actuelle du PCAET ;

A la lumière de ces éléments, il était donc naturel d'intégrer pleinement la qualité de l'air dans son plan d'action. Dans un souci de lisibilité et de transversalité, il a été fait le choix de ne conserver qu'un seul document, intégrant ainsi toutes les actions qui pourraient rejoindre le « plan d'action sur la qualité de l'air » au sens réglementaire du terme dans la même trame que les autres actions du PCAET.

Sur chaque fiche, est ainsi explicitée dans la rubrique « Lien de l'action avec les thématiques du PCAET » une case « Qualité de l'air » permettant d'identifier facilement les actions concernées.

Les actions avec un impact fort attendu sur la qualité de l'air qui contribuent donc de manière explicite au plan d'action sur la qualité de l'air de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine sont les suivantes :

- Action 1.2 : Faciliter l'implication de tous les citoyens, des associations, des acteurs du territoire
- Action 4.1 : Renforcer le maillage du territoire et les liaisons entre communes pour une mobilité sereine
- Action 4.2 : Permettre et développer la pratique des modes actifs
- Action 4.3 : Renforcer l'usage des transports en commun
- Action 4.4 : Accompagner le déploiement des motorisations propres

Il convient par ailleurs de souligner que la grande majorité des autres actions contribue également à la réduction des émissions de polluants, avec un impact moindre.

#### **f. La construction du plan d'action**

Élaboré sur la base de la stratégie du territoire et intégrant des propositions issues des six ateliers de concertation thématiques (transport, logement, économie circulaire, énergies renouvelables, tertiaire, adaptation au changement climatique), le plan d'action constitue la traduction opérationnelle du PCAET. Il comporte 16 actions, développées autour de 5 axes, dont un axe plus transversal :

**Axe 1** : Favoriser la mobilisation générale pour une mise en œuvre efficace des orientations « Climat-Air-Énergie »

**Axe 2** : Préserver et valoriser nos ressources environnementales

**Axe 3** : Développer une économie locale et durable

**Axe 4** : Améliorer les conditions de déplacement par des nouvelles pratiques sobres et décarbonées

**Axe 5** : Favoriser la résilience des bâtiments, des espaces publics et des aménagements

## **Axe 1 : Favoriser la mobilisation générale pour une mise en œuvre efficace des orientations « Climat-Air-Energie »**

### **Action 1.1 Faire de l'administration de la CASGBS une administration écoresponsable exemplaire**

Mettre en place un budget vert

Mener à bien un plan de réduction des déchets de l'Agglomération

Mettre en œuvre un plan de mobilité administration

Rendre les achats publics exemplaires

Agir pour un numérique responsable

Faciliter les retours d'expérience au sein de la CASGBS et entre communes

### **Action 1.2 Faciliter l'implication de tous les citoyens, des associations et des acteurs du territoire**

Consacrer une part du budget d'investissement de l'Agglomération à la formation des élus et des agents et à la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux

Animer un réseau d'acteurs du territoire pour assurer une communication et un partage sur les enjeux du Plan Climat

Sensibiliser le jeune public

## ACTION 1.1 FAIRE DE L'ADMINISTRATION DE LA CASGBS UNE ADMINISTRATION ECORESPONSABLE EXEMPLAIRE

Contexte et références					
<p>La Communauté d'agglomération est née le 1er janvier 2016 de la fusion de la CA de la Boucle de la Seine avec la CA Saint-Germain Seine et Forêts, la Communauté de communes Maisons-Mesnil et l'intégration de la commune de Bezons.</p> <p>L'Agglomération cherche à réduire son empreinte environnementale et celle de ses agents à travers plusieurs actions déjà entreprises et entend ainsi jouer son rôle d'incitation dans la conduite du changement à engager. Par ailleurs, la jeunesse de l'Agglomération est propice à la construction de bases solides autour de l'écoresponsabilité, et à assurer de cette manière un ancrage durable de cette ligne de conduite.</p>					
Référence SRCAE :	ACC 1.1	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération créative	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.2
Descriptif					
<p><b>Mettre en place un budget vert</b> Mise en place d'une méthode de suivi budgétaire mesurant l'impact environnemental des dépenses. Labellisation des actions vertes.</p> <p><b>Mener à bien un plan de réduction des déchets de l'Agglomération</b> Gestion des déchets organiques (compostage, lutte contre le gaspillage, etc.) Allongement de la durée de vie des produits, réutilisation (broyeuse de l'Agglomération revendue à une commune par exemple).</p> <p><b>Mettre en œuvre un plan de mobilité administration</b> Instauration d'un forfait mobilité pour les agents recourant à des mobilités douces pour se rendre sur leur lieu de travail. Création d'un parking vélos sécurisé au siège de l'Agglomération. Déploiement d'une flotte de vélos à assistance électrique à disposition des agents de l'Agglomération. Organisation d'un atelier de remise en selle et de réparation de vélo. Plan opérationnel dès le premier semestre 2022.</p> <p><b>Rendre les achats publics exemplaires</b> Étude pour la mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).<sup>23</sup></p> <p><b>Agir pour un numérique responsable</b> Au travers d'initiatives au bénéfice de l'Agglomération et pouvant faire l'objet de mutualisations avec les communes : Sensibilisation des agents. Stratégie de gestion des données et réduction du volume de données stockées. Rationalisation des serveurs. Bonnes pratiques d'impression. Tri et réemploi en fin d'usage.</p> <p><b>Faciliter les retours d'expérience au sein de la CASGBS et entre communes</b> Partage de retours d'expérience :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• en commissions thématiques</li> </ul> </p>					

<sup>2</sup> <https://www.economie.gouv.fr/daj/schema-promotion-achats-responsables-2019>

<sup>3</sup> <https://www.lyon.fr/vie-municipale/le-schema-de-promotion-des-achats-socialement-et-ecologiquement-responsables-spaser>



- aux ateliers des bonnes pratiques (rencontres des développeurs économiques, club des directeurs de la communication, rencontres des DSI, etc.)

Communication auprès des communes sur les initiatives à impact prises par l'Agglomération telles que le nouveau marché pour les déchets : 99% de véhicules GNV à partir de 2023 contre 20% aujourd'hui, à coût constant.

### Vigilances environnementales

-

### Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air

Intégration dans le budget vert de mentions sur la santé des populations, sur leur exposition et sur la qualité de l'air en général

### Objectifs chiffrés

Échéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-11,6% de consommation d'énergie ; -16,4% de GES ; production d'ENR de 244 GWh)	-
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,3% de consommation d'énergie ; -24,6% de GES ; production d'ENR de 328 GWh)	-
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-55,9% de consommation d'énergie ; -79,1% de GES ; production d'ENR de 888 GWh)	-

### Objectifs qualitatifs

Développer une expertise partagée au sein de l'Agglomération et des communes.

### Pilotage

Cible principale	CASGBS
Pilote / maître d'ouvrage	CASGBS
Partenaires	Élus, services communaux et partenaires clés (ADEME, etc.)
Moyens humains	Les cadres et personnes ressources de l'Agglomération et des communes
Moyens techniques	Plan national de prévention des déchets pour la période 2021-2027, forfait mobilités durables
Budget	Mise en œuvre du plan de mobilité administration : 3 000€ (forfait mobilités durables) + 4 000€ (vélo cargo et plusieurs VAE en location) + 3 000€ (stage de remise en selle)
Financement mobilisable	« S'engager dans le programme de labellisation Climat-Air-Énergie Cit'ergie » par l'ADEME

### Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				

++	++	+	+	+		+
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Part d'agents bénéficiant d'un forfait mobilités durables				Réduction des consommables : nombre moyen d'impressions par agent		

## ACTION 1.2 FACILITER L'IMPLICATION DE TOUS LES CITOYENS, DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Contexte et références					
<p>Sur le territoire, l'Agglomération joue un rôle central dans l'animation de démarches de développement durable. Garante de l'atteinte des objectifs de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, elle a besoin de l'implication de tous les acteurs du territoire.</p> <p>Elle peut compter sur une population, toutes générations confondues, sensible aux questions environnementales et en mesure de s'en emparer. Elle peut également s'appuyer sur un riche tissu associatif déjà mobilisé dans les communes et sur l'ensemble de son territoire.</p>					
Référence SRCAE :	ECO 1.1 ; ECO 1.2 ; TRA 1.4 ; AIR 1.3 ; ACC 1.1	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération créative	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.1, 3.3
Descriptif					
<p style="color: #FFC000;"><b>Consacrer une part du budget d'investissement de l'Agglomération à la formation des élus et des agents et à la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux</b></p> <p>Proposition de la Commission Environnement : 1% du budget en 2021, soit 150 000 €.</p> <p style="color: #FFC000;"><b>Animer un réseau d'acteurs du territoire pour assurer une communication et un partage sur les enjeux du Plan Climat</b></p> <p>Campagnes d'information et de sensibilisation et organisation d'évènements en lien avec les associations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la prévention et la réduction des déchets (Semaine européenne de réduction des déchets, distribution d'autocollants anti-gaspillage de prospectus, etc.) ;</li> <li>○ le réemploi et la réparation ;</li> <li>○ la préservation de la biodiversité ;</li> <li>○ Les modes actifs (mois de la mobilité, etc.)</li> <li>○ La rénovation énergétique et la sobriété énergétique</li> </ul> <p>Organisation d'un évènement annuel dédié à la mise en œuvre du Plan Climat.</p> <p>Élaboration d'un calendrier général des actions communiqué aux communes et partenaires afin qu'ils puissent s'insérer dans les démarches de sensibilisation.</p> <p>Valorisation des initiatives locales menées par les associations dans les communes et partage des bonnes pratiques en commissions thématiques de l'Agglomération.</p> <p>Soutien à l'entreprenariat en lien avec les enjeux du Plan Climat : mise en valeur des entreprises remarquables en matière d'économie circulaire, économies d'énergie, etc.</p> <p>Information, sensibilisation et accompagnement des entreprises sur les Plans de Mobilité Entreprises : intérêt de promouvoir les modes actifs afin de réduire l'impact environnemental lié aux déplacements des employés entre leur domicile et leur travail. Communication pour éradiquer les fausses croyances et appréhensions (risque d'accident à vélo pour se rendre sur le lieu de travail, etc.)</p> <p style="color: #FFC000;"><b>Sensibiliser le jeune public</b></p> <p>Campagnes ciblées à destination des écoles, collèges et lycées.</p> <p>Interventions dans les établissements sur des sujets spécifiques (déchets, écogestes, biodiversité, etc.).</p> <p>Accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire.</p>					
Vigilances environnementales					

Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air						
Sensibilisation à l'exposition des publics sensibles (écoles, etc.)						
Sensibilisation du public et des professionnels aux enjeux de la qualité de l'air :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- intérieur, liés avec les modes de chauffage, etc.</li> <li>- extérieur, liés aux mobilités, etc.</li> </ul>						
Sensibilisation à la réalisation de plans de mobilité des entreprises et au développement du télétravail (à domicile ou à proximité dans un espace de travail partagé)						
Rappel et contrôle de l'interdiction du brûlage des déchets verts						
Objectifs chiffrés						
Échéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-11,6% de consommation d'énergie ; -16,4% de GES ; production d'ENR de 244 GWh)			-		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,3% de consommation d'énergie ; -24,6% de GES ; production d'ENR de 328 GWh)			-		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-55,9% de consommation d'énergie ; -79,1% de GES ; production d'ENR de 888 GWh)			-		
Objectifs qualitatifs						
Sensibiliser à la prise de conscience écologique et mobiliser les citoyens autour d'objectifs communs						
Pilotage						
Cible principale	Tous les acteurs du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	CASGBS					
Partenaires	Partenaires économiques ; CCI 78 (mobilité en entreprise) ; conseils locaux de la transition écologique					
Moyens humains	-					
Moyens techniques	Plans de Mobilité des entreprises					
Budget	1% du budget d'investissement de l'Agglomération pour la formation et la sensibilisation					
Financement mobilisable	-					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				

++	++	+	++	+		+
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation « Climat Air Énergie »						

## **AXE 2 : PRESERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES**

### **Action 2.1 Miser sur l'agriculture de proximité et contribuer à en adapter les pratiques**

Pérenniser le foncier et l'activité agricoles  
Mettre en valeur et sécuriser les lisières agricoles avec les agriculteurs  
Organiser des états généraux de l'agriculture locale  
Agir en faveur du développement de circuits courts  
Mettre à disposition des espaces pour l'agriculture urbaine et périurbaine

### **Action 2.2 Protéger la forêt, l'adapter et en faire un facteur de résilience**

Obtenir le classement en forêt de protection pour la forêt de Marly  
Établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office National des Forêts (ONF)  
Programmer des événements pour la propreté des forêts  
Accompagner l'adaptation des milieux forestiers au changement climatique et définir des essences à planter en lien avec ces évolutions

### **Action 2.3 Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et prévenir les risques afférents par une gestion proactive**

Organiser des états généraux de la Seine  
Sauvegarder les zones d'expansion de la Seine  
Se doter d'un schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales urbaines  
Prendre en compte les eaux de ruissellement pour favoriser l'infiltration  
Développer les usages de récupération de l'eau de pluie par les communes et par les particuliers

### **Action 2.4 Développer une approche globale en matière de biodiversité**

Renforcer notre connaissance de la biodiversité locale  
Sensibiliser sur la biodiversité et ses enjeux  
Agir en faveur d'une gestion écologique des espaces verts  
Développer les espaces naturels et végétalisés en milieu urbain  
Mener à bien des projets de renaturation et de dépollution  
Lutter contre l'apparition et le développement des espèces invasives  
Favoriser les insectes pollinisateurs

## ACTION 2.1 MISER SUR L'AGRICULTURE DE PROXIMITE ET CONTRIBUTER A EN ADAPTER LES PRATIQUES

<b>Contexte et références</b>					
<p>L'agriculture est un secteur à la croisée de nombreux enjeux : alimentation, aménagement du territoire, préservation de l'environnement et de la biodiversité, développement de l'activité économique ou encore entretien des paysages.</p> <p>Le maintien de nombreux espaces agricoles, historiques à l'instar des 250 hectares de cultures de la plaine de Montesson ou la multiplicité des zones de vergers réparties sur l'ensemble du territoire, est une caractéristique remarquable pour un territoire situé en zone dense et à proximité de Paris.</p> <p>Outre leur fonction nourricière qui est à nuancer pour le territoire considérant sa dépendance à l'importation de denrées alimentaires, les espaces agricoles et notamment les prairies, présentent des qualités susceptibles de favoriser la biodiversité.</p> <p>Le secteur agricole représente moins de 1% de la consommation énergétique globale de l'Agglomération. Toutefois, celle-ci est à 96% assurée par des énergies fossiles. Dans la mesure où l'ambition est de préserver voire d'accroître l'activité agricole, la réduction de la part des énergies fossiles constitue l'un des principaux enjeux.</p> <p>Enfin, plusieurs acteurs spécialisés installés sur le territoire favorisent la mise en place d'une dynamique autour des nouvelles pratiques agricoles : permaculture, aquaponie et agroforesterie, etc.</p>					
Référence SRCAE :	AGRI 1.3	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération nature	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.4, 5.2
<b>Descriptif</b>					
<p><b>Pérenniser le foncier et l'activité agricoles</b></p> <p>Révision et consolidation des périmètres de protection (ZAP, PRIF, etc.)</p> <p>Poursuite de l'action engagée avec la mise en place de la Zone Agricole Protégée sur Montesson, Sartrouville et Carrières-sur-Seine par l'extension du périmètre de protection.</p> <p>Protection et développement des activités arboricoles de Chambourcy, Mareil-Marly et L'Étang-la-Ville.</p> <p>Soutien du projet de réhabilitation des friches pour créer « La Ferme des Vergers » de Mareil-Marly en collaboration avec Agro Up et avec le soutien de la Région Île-de-France.</p> <p>Exercice du droit de préemption par l'intermédiaire de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Île-de-France.</p> <p>Périmètre Régional d'Intervention Foncière : acquisitions foncières par l'Agence des Espaces Verts de la Région pour préserver les espaces naturels.</p> <p>En lien avec la Chambre d'agriculture, suivi des exploitants pour anticiper les départs à la retraite, les reprises d'exploitation / gestion prévisionnelle des emplois et compétences de la filière agricole / transition environnementale</p> <p>Travail partenarial avec Plaine d'Avenir 78.</p>					
<p><b>Mettre en valeur et sécuriser les lisières agricoles avec les agriculteurs</b></p> <p>Aménagement de cheminements et noues pour rendre inaccessibles les champs et recréer des corridors écologiques avec Plaine d'Avenir 78.</p> <p>Développement d'un linéaire de haies agricoles afin de créer des espaces tampons et permettre le retour de la biodiversité.</p>					
<p><b>Organiser des états généraux de l'agriculture locale</b></p> <p>Enjeux : revalorisation des friches agricoles, propreté des espaces agricoles, adaptation des pratiques agricoles, agriculture biologique, diversification, développement de nouvelles filières, boucles vertueuses pouvant être développées (compostage des biodéchets permettant de fournir des amendements aux agriculteurs pour améliorer la performance des parcelles agricoles), etc.</p> <p>Réflexion sur le développement d'une pépinière dédiée aux projets agricoles, sylvicoles et agroalimentaires.</p>					
<p><b>Agir en faveur du développement de circuits courts</b></p>					

Élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial en veillant à associer les acteurs de la grande distribution tel que Carrefour Montesson, Intermarché Bezons qui travaille déjà avec Champerché, et les commerces et marchés de centre-ville.

Valorisation des initiatives existantes type points de vente directe producteurs locaux, etc. Travail avec les communes pour la mise à disposition d'espaces commerciaux délaissés afin de créer des points de vente pour des produits locaux (« supérette des producteurs locaux »).

### Mettre à disposition des espaces pour l'agriculture urbaine et périurbaine

Parcelles dans les communes pour jardins partagés.

Revalorisation des friches à des fins agricoles. Exemple de Mareil-Marly avec 15 ha de friches bénéficiant de l'aide de la région.

Production en bioaponie dans un parking en sous-sol à Sartrouville et projet dans une ancienne carrière à Carrières-sur-Seine (20 ha) avec Champerché.

Accompagnement de Independent Living Base par l'Agglomération pour l'installation d'un lieu d'expérimentation de production autonome en containers à Sartrouville.

### Vigilances environnementales

Expansion des zones agricoles sur les zones naturelles.

### Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air

Accompagnement des agriculteurs à l'installation en agriculture biologique

Rappel et contrôle de l'interdiction de l'usage des pesticides dans un périmètre de 5 à 10 mètres autour des habitations et des lieux sensibles

### Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-11,6% de consommation d'énergie ; -16,4% de GES ; production d'ENR de 244 GWh)	Structuration d'une politique et d'un plan de communication sur l'alimentation de proximité, réalisation d'une expérimentation sur un réseau local.  Construction du Projet Alimentaire Territorial
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,3% de consommation d'énergie ; -24,6% de GES ; production d'ENR de 328 GWh)	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-55,9% de consommation d'énergie ; -79,1% de GES ; production d'ENR de 888 GWh)	

### Objectifs qualitatifs

Développer la production et la consommation locales. Adapter les systèmes de production aux évolutions climatiques.

### Pilotage

Cible principale	Ensemble du territoire (espaces agricoles, urbains)
Pilote / maître d'ouvrage	CASGBS, partenaires
Partenaires	SAFER, Chambre d'Agriculture, Plaine d'Avenir 78, associations de jardins partagés, Incroyables Comestibles, La Ruche Saint-Germain / Quai des Possibles, « Les Platières », lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye, Vergers de Mareil-Marly, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, communes, Agro Up et l'éco-ferme des carrés potagers, Terra Banka



Moyens humains						
Moyens techniques	Lieu (Quai des Possibles notamment)					
Budget	90 k€ (hors moyens humains) à l'échelle du territoire concerné par le PAT (à étudier avec les territoires voisins)					
Financement mobilisable	Budget participatif de la Région Île-de-France France Relance pour les jardins partagés Plan Vert / Plan Friches (subventions régionales) Appel à Projets du Programme National pour l'Alimentation « Favoriser une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires » par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « Soutenir le développement de l'agriculture dans les zones périurbaines » par la région Île de France					
<b>Lien de l'action avec les thématiques du PCAET</b>						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
	++	+	+	++		
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Linéaire de haies agricoles			Évolution de la surface agricole utile			

## ACTION 2.2 PROTÉGER LA FORÊT, ACCOMPAGNER SON ADAPTATION ET EN FAIRE UN FACTEUR DE RÉSILIENCE

Contexte et références					
<p>Le territoire est marqué par un couvert forestier majeur, représentant 35% du territoire et permettant d'une part, de stocker le carbone de manière significative et d'autre part, de favoriser la biodiversité.</p> <p>Cependant, une partie du parc forestier est touché par un dépérissement notamment dû à la maladie de l'encre et au stress hydrique lié au dérèglement climatique. C'est la raison pour laquelle l'Agglomération s'est d'ores et déjà engagée pour la préservation des massifs forestiers, en demandant le classement des forêts de Saint-Germain-en-Laye (acquis) et de Marly (en cours) en forêts de protection.</p> <p>Une gestion durable de la ressource forestière est primordiale en ce qu'elle permet de préserver et d'augmenter de manière régulière le stock de carbone du territoire. Toutefois, du fait de la densité de population très élevée, cette capacité de séquestration du carbone n'est pas en mesure de compenser les émissions liées aux activités locales.</p>					
Référence SRCAE :	AIR1.3 ACC1.5	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération nature	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.4
Descriptif					
<p><b>Obtenir le classement en forêt de protection pour la forêt de Marly</b> Action engagée. Recherche de l'implication des communes non-membres de la CASGBS ayant la forêt de Marly en partage (Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Noisy-le-Roi, Bailly...).</p> <p><b>Établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office National des Forêts (ONF)</b> Élaboration d'une stratégie de préservation accrue des forêts de Marly et de Saint-Germain-en-Laye et permettant de relever le défi du changement climatique à travers plusieurs actions : sylviculture privilégiant les futaies irrégulières, suivi étroit des évolutions des arbres et des sols assuré par l'ONF dans une logique d'information régulière auprès des communes et du grand public ; Autres enjeux de la convention : propreté, aménagements pour promeneurs et dispositifs de protection et rétablissement de la biodiversité, identification d'espaces forestiers « sans activités » à préserver pour leurs fonctions naturelles uniquement, etc.</p> <p><b>Programmer des événements pour la propreté des forêts</b> Mise en place de pièges photographiques pour lutter contre les dépôts sauvages en lien avec la Région. Opérations : « forêts propres » chaque mois d'octobre, « grand nettoyage de printemps » en avril/mai avec les associations.</p> <p><b>Accompagner l'adaptation des milieux forestiers face au changement climatique et définir des essences à planter en lien avec ces évolutions</b> Diversifier les essences pour créer une forêt plus résistante en partenariat avec l'ONF. Travailler sur le principe de forêt mosaïque où se côtoient différentes zones : en renforçant le mélange de différents arbres, de différents âges, vieux bois, milieux variés, etc. S'appuyer sur le réseau français pour l'Adaptation des Forêts au Changement climatique (AFORCE) et son outil ClimEssences, pour aider au choix des essences en contexte de climat changeant.</p>					
Vigilances environnementales					
-					
Objectifs chiffrés					
Échéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels		

2027	Contribution à l'atteinte des objectifs de séquestration carbone (+6,3%)		Classement de la forêt de Marly en forêt de protection			
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs de séquestration carbone (+7,4%)		-			
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs de séquestration carbone (+24%)		-			
<b>Objectifs qualitatifs</b>						
Préserver le patrimoine forestier du territoire et étendre à la fois le périmètre et les formes de protection.						
<b>Pilotage</b>						
Cible principale	Le patrimoine forestier et ses usagers					
Pilote / maître d'ouvrage	CASGBS					
Partenaires	Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, Office National de la Forêt, AFORCE, communes des forêts concernées membres ou non de la CASGBS					
Moyens humains	Opérations : « forêts propres » chaque mois d'octobre, « grand nettoyage de printemps » en avril/mai					
Moyens techniques	Outil « ClimEssences » par AFORCE					
Budget						
Financement mobilisable						
<b>Lien de l'action avec les thématiques du PCAET</b>						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
		++	+	++		
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Indicateur représentatif de la santé des forêts (à définir avec l'ONF)						

## ACTION 2.3 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENIR LES RISQUES PAR UNE GESTION PROACTIVE

Contexte et références					
<p>Si la ressource en eau est en quantité suffisante sur le territoire, elle apparaît comme une ressource essentielle à maîtriser dans une période où le dérèglement climatique risque d'impacter l'approvisionnement. En effet, les évolutions climatiques à l'œuvre sont susceptibles de multiplier les épisodes caniculaires et les sécheresses, phénomènes jusque-là exceptionnels sur la Communauté d'agglomération, ou à l'inverse, les épisodes pluvieux concentrés sur une courte période et entraînant un risque d'inondation par ruissellement.</p> <p>Par ailleurs, la qualité de l'eau représente un enjeu majeur sur le territoire puisqu'aucun cours d'eau n'atteint aujourd'hui le critère de bon état écologique et/ou chimique.</p> <p>La vigilance doit être maintenue sur le secteur de l'assainissement des eaux usées. A cet égard, est partiellement implantée sur territoire, la plus grande station d'épuration d'Europe, Seine Aval, exploitée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).</p> <p>En outre, la Seine contient une quantité de plastique préoccupante à laquelle se rajoutent des eaux pluviales polluées. La mobilisation des tous les acteurs est nécessaire pour lutter contre ces pollutions.</p>					
Référence SRCAE :	ACC1.3 ACC1.4 ACC1.5	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération nature	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.4
Descriptif					
<p><b>Organiser des états généraux de la Seine</b></p> <p>Mise en visibilité et amplification en lien avec l'association La Seine en Partage, d'une démarche initiée par Le Port-Marly, par Saint-Germain-en-Laye et Montesson visant à renforcer les connaissances sur le fleuve, à lutter contre les pollutions de la Seine et à améliorer la qualité de l'eau.</p> <p>Organisation d'un hackathon en 2023 associant des établissements d'enseignement supérieurs (écoles d'ingénieurs, etc.), des opérateurs de l'eau pour proposer des solutions innovantes.</p> <p>Opérations berges saines 2 fois par an consistant à ramasser les déchets sur les berges.</p> <p>Sensibilisation du public via par exemple le développement d'une signalétique pédagogique « Ici commence la Seine » pour prévenir la pollution de la Seine via les réseaux : action a déjà engagée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de Sartrouville, Montesson, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi (SMAS3M).</p> <p>Expérimentation de pièges à déchets par le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO).</p> <p>Partenariat à construire avec Voies Navigables de France.</p> <p><b>Sauvegarder les zones d'expansion de la Seine</b></p> <p>Action majeure considérant la pression pour urbaniser des zones essentielles d'expansion à l'instar des terres agricoles.</p> <p>Diagnostic en cours concernant l'aménagement et la renaturation des berges de Seine en partenariat avec le SMSO.</p> <p>Prévention du risque inondation via l'aménagement de digues et le maintien de zones humides aux abords des massifs forestiers, par des mares filtrantes ou de rétention notamment.</p> <p><b>Se doter d'un schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales urbaines</b></p> <p>Enjeu : comprendre le fonctionnement actuel du territoire et définir les moyens d'agir pour une meilleure gestion de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire le bilan des opérations effectuées et à venir</li> <li>• Établir un diagnostic des réseaux d'eaux usées actuels</li> <li>• Garantir des solutions d'assainissement durables</li> <li>• Établir des programmes d'investissement à la hauteur des enjeux</li> <li>• Mettre à jour le zonage d'assainissement via le schéma directeur dédié</li> </ul>					

### Prendre en compte les eaux de ruissellement pour favoriser l'infiltration

Adoption d'un mode de gestion durable des eaux pluviales visant à limiter au maximum leur ruissellement en ayant recours à des solutions favorisant leur infiltration telles que les noues paysagères, mares filtrantes, etc. Réalisation en 2022 d'un diagnostic par le Syndicat Mixte Seine et Oise (SMSO) pour la définition d'un schéma d'aménagement intégrant la création d'ouvrages hydrauliques permettant d'atténuer le risque d'inondation par ruissellement. Meilleure intégration de la gestion des eaux dans les politiques d'aménagement. Stratégie de perméabilisation des sols afin de prévenir les inondations.

### Développer les usages de récupération de l'eau de pluie par les communes et par les particuliers

Développement d'une démarche comparable à celle adoptée pour la distribution de composteurs aux particuliers.

## Vigilances environnementales

Rationaliser, prioriser et chiffrer les actions dans le cadre du PCAET

### Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	-
2030		-
2050		-

### Objectifs qualitatifs

-

### Pilotage

Cible principale	La ressource en eau et ses usagers
Pilote / maître d'ouvrage	CASGBS (Commission Cycles de l'Eau)
Partenaires	Agence de l'Eau Seine Normandie, communes, Syndicat Mixte Seine et Oise (SMSO), Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL), Syndicat d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SABS), Syndicat Mixte d'Assainissement de Sartrouville, Maisons-Laffitte, Montesson et Le Mesnil-le-Roi (SMAS3M)
Moyens humains	Responsable de service cycles de l'eau et ingénieur travaux
Moyens techniques	Bureau d'études AMO externe
Budget	600 000 € pour le schéma directeur d'assainissement
Financement mobilisable	Agence de l'Eau : subvention à 80% du schéma directeur d'assainissement

### Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
	+	++	+	+++		

**Indicateurs de suivi**

Qualité de l'eau buvable distribuée

## ACTION 2.4 DEVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Contexte et références					
<p>La région Île-de-France représente un secteur d'enjeu pour la biodiversité, par son inscription sur un bassin versant d'ampleur (la Seine) et la présence de grands massifs forestiers. Toutefois, il s'agit d'une des régions françaises où la biodiversité subit le plus de pressions anthropiques. Avec 12 millions d'habitants (près de 20 % de la population nationale) sur 2 % du territoire national, la région se caractérise en effet par une forte influence urbaine, majoritairement concentrée à la croisée des grandes vallées.</p> <p>Dans ce contexte, les milieux forestiers et les cours d'eau représentent un intérêt majeur pour l'accueil ou les déplacements des espèces. Ceux-ci, par leur imbrication dans la trame urbaine régionale, demeurent des éléments essentiels du réseau écologique dont la préservation est un enjeu essentiel.</p> <p>La dépollution et la renaturation des espaces apparaissent comme des actions majeures pour préserver ces continuités écologiques.</p>					
Référence SRCAE :	ACC1.5	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération nature	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.2, 2.3, 4.1
Descriptif					
<p><b>Renforcer notre connaissance de la biodiversité locale</b> Partenariats (Muséum national d'Histoire naturelle, Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France, etc.) pour collecter et valoriser les données naturalistes du territoire et réaliser par exemple un atlas intercommunal de la biodiversité.</p> <p><b>Sensibiliser sur la biodiversité</b> Événements en lien avec la thématique de la préservation des milieux naturels pour sensibiliser sur la biodiversité : nettoyage des forêts, états généraux de la Seine, etc. Développement de panneaux d'information en ville sur la biodiversité. Association de la population aux opérations de recensement des espèces (comptage des oiseaux des jardins, etc.)</p> <p><b>Agir en faveur d'une gestion écologique des espaces verts</b> Dans la pérennité de la gestion « zéro phyto », pratiques d'entretien alternatives, sobres et peu coûteuses (usage de plantes vivaces, tontes différenciées, fauchage tardif, etc.) Compostage et retour au sol de la matière organique. Broyage et paillage. Valorisation des initiatives des communes telles que l'éco-pâturage à Sartrouville ou au Mesnil-le-Roi.</p> <p><b>Développer les espaces naturels et végétalisés en milieu urbain</b> Plantation de micro-forêts. Contribution au développement d'une ceinture verte francilienne pour favoriser les continuités écologiques (projet de plantation d'arbres sur le terrain du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, etc.)</p> <p><b>Mener à bien des projets de renaturation et de dépollution</b> Réouverture des rus du territoire, à l'instar du ru de Buzot ou de renaturation du ru de l'Etang. Projet de dépollution du terrain du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) à Saint-Germain-en-Laye, d'une superficie de 128 ha, pollué par l'épandage des boues de traitement usées. Nécessité de chauler les terres tous les 10 ans pour éviter une infiltration de métaux lourds vers la nappe phréatique. Aménagement de mares filtrantes, notamment aux abords des massifs forestiers.</p> <p><b>Lutter contre l'apparition et le développement des espèces invasives</b></p>					

Recours à des méthodes environnementales éprouvées et peu coûteuses : installation de nids à mésanges contre les chenilles processionnaires et autres nuisibles, réimplantation d'oiseaux prédateurs face au développement d'espèces non endémiques...

#### Favoriser les insectes pollinisateurs

90% des plantes à fleurs dépendent de la pollinisation par les insectes et 1 espèce sur 10 d'abeilles est menacée d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Prise en compte de cet enjeu en s'appuyant sur le plan national pollinisateurs, par :

- l'implication de la société civile et le soutien aux structures mobilisées
- le soutien à la filière apicole pour garantir la viabilité économique des exploitations et le maintien d'un cheptel apicole sur le territoire.
- la protection des pollinisateurs lors de l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment en période de floraison.

#### Vigilances environnementales

-

#### Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air

Vigilance sur les espèces allergènes et sur le développement des espèces invasives (attention à porter sur la flore autant que sur la faune)

Choix de cultures adaptées

#### Objectifs chiffrés

Échéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance des risques et des évolutions climatiques, préservation des ressources naturelles locales	-
2030		-
2050		-

#### Objectifs qualitatifs

-

#### Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire, les associations, voire les entreprises et structures publiques
Pilote / maître d'ouvrage	
Partenaires	Office National des Forêts, Office National de la Biodiversité, Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France, associations spécialisées
Moyens humains	
Moyens techniques	Ingénierie technique et financière par la Banque des Territoires à travers le programme « Assurer la protection des ressources naturelles dans votre territoire - Ingénierie territoriale eau et biodiversité »
Budget	2023 : 40 000 €
Financement mobilisable	« Créer des espaces verts » par la Région Île-de-France



<b>Lien de l'action avec les thématiques du PCAET</b>						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
	++	+	+	++		
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Superficie des Espaces Naturels Sensibles/ZNIEFF/PRIF						

## **AXE 3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET DURABLE**

### **Action 3.1. Accroître la production d'énergies renouvelables locales**

Réaliser une étude de potentiel en énergies renouvelables et de récupération pour bâtir et mettre en œuvre une stratégie de développement

Soutenir les projets de production locale d'énergies renouvelables

### **Action 3.2 Réduire et valoriser nos déchets**

Renforcer l'information et la formation sur les déchets, leurs coûts et leurs impacts

Créer une nouvelle déchetterie intercommunale et mettre en réseau les déchetteries

Lutter contre les dépôts sauvages

Expérimenter le tri à la source des biodéchets

Réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Amplifier la pratique du compostage, en particulier du compostage partagé

Étudier la mise en place d'une redevance incitative à la réduction des déchets

### **Action 3.3 Développer l'économie circulaire et de la fonctionnalité**

Sensibiliser aux pratiques de réemploi et à la réparation et encourager le développement de l'économie circulaire

Identifier les gisements potentiels de réemploi pour renforcer les filières et les circuits locaux

Valoriser les déchets du bâtiment du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Indes à Sartrouville

Mobiliser la commande publique

## ACTION 3.1 ACCROITRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENEUVELABLES LOCALES

Contexte et références					
<p>Des installations d'énergies renouvelables existent sur le territoire, à l'instar des réseaux de chaleur mobilisant la valorisation énergétique des déchets ou encore la géothermie (forage de l'Albien à Saint-Germain-en-Laye par exemple). Cependant, les énergies renouvelables ne couvrent qu'une part très minime des consommations actuelles du territoire, équivalente à 1%.</p> <p>Par ailleurs, 70% de l'énergie actuellement consommée sur le territoire, part comparable à la moyenne nationale, est d'origine fossile (tous secteurs confondus dont transports). Pour cette raison, la substitution par des énergies d'origine renouvelable constitue un enjeu incontournable.</p> <p>A cet égard, le contexte territorial est favorable au développement local des énergies renouvelables et de récupération et le potentiel est réel pour les solutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• énergie géothermique ;</li> <li>• énergie solaire photovoltaïque sur les grandes toitures type bâtiments tertiaires et publics ;</li> <li>• biogaz issu de la méthanisation des biodéchets, des déchets verts et des boues d'épuration du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) ;</li> <li>• bois-énergie en raison de la proximité d'importants massifs forestiers et issu du développement de haies.</li> <li>• chaleur fatale issue de l'incinération des déchets telle que celle récupérée par le SITRU et alimentant le réseau de chaleur Cristal Eco Chaleur (Carrières-sur-Seine, Chatou, Houilles, Montesson) et par Valoseine dans son unité de valorisation située à Carrières-sous-Poissy et alimentée notamment par 4 communes de l'Agglomération.</li> </ul>					
Référence SRCAE :	ENR 1/2/3	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération responsable	Lien avec d'autres actions du PCAET	2.1
Descriptif					
<p><b>Réaliser une étude de potentiel en énergies renouvelables et de récupération pour bâtir et mettre en œuvre une stratégie de développement</b></p> <p>Analyse fine des gisements et des opportunités de développement des énergies renouvelables du territoire pour identifier les priorités d'action. Réflexion incluant la récupération de chaleur fatale dégagee par les flux d'assainissement et les <i>data centers</i>.</p> <p>Partage des résultats de l'étude souhaitable avec les communes et le public pour permettre une meilleure progression du développement des énergies renouvelables sur le territoire.</p> <p><b>Soutenir les projets de production locale d'énergies renouvelables</b></p> <p>Expérimentation préalable à la mise en place de solutions de tri des biodéchets rendue obligatoire par la loi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Expérimentation par plusieurs communes du territoire (Houilles, Saint-Germain-en-Laye) de la méthanisation à partir de l'automne 2022.</p> <p>Coordination des partenaires à l'échelle de l'Agglomération pour favoriser le développement des réseaux de chaleur mobilisant des énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carrières-sur-Seine / Chatou (valorisation énergétique des déchets du Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains)</li> <li>• Saint-Germain-en-Laye (chaufferie bois et géothermie)</li> <li>• Argenteuil-Bezons (valorisation énergétique des déchets du syndicat Azur).</li> </ul> <p>Etude du potentiel de création de nouveaux réseaux de chaleur dans les secteurs géographiques présentant un intérêt.</p> <p>Projet de raccordement de la partie sud de Sartrouville au réseau du SITRU avec livraison de chaleur prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023.</p>					

Accompagnement du projet de développement d'un parc photovoltaïque de 10 ha sur l'ancienne base militaire de Carrières-sur-Seine/Houilles.

Appui sur les partenaires institutionnels clés (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les REseaux de Communication et sa société d'économie mixte, le SIPEnR, etc.) pour le développement des projets (accompagnement lors de la rénovation de toiture pour l'installation de panneaux solaires, géothermie, etc.), ainsi que le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

Travail partenarial avec un acteur coopératif (EnerCit'IF, Énergie Partagée, etc.) pour étudier l'opportunité de favoriser le développement de projets d'énergie verte citoyens.

#### Vigilances environnementales

Artificialisation possible des sols liée aux structures de production d'énergies renouvelables et dégradation de l'environnement et du paysage selon la localisation des nouveaux aménagements.

Il est recommandé de favoriser les nouvelles infrastructures sur des zones déjà artificialisées ou avec de faibles enjeux environnementaux et dans le cas du développement de la méthanisation, de ne pas avoir recours à des récoltes alimentaires pour assurer la production de biogaz.

#### Objectifs chiffrés

Nature	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte d'une production de 184,1 GWh d'énergies renouvelables	Mise en œuvre des conclusions de l'étude de potentiel de développement d'énergies renouvelables et de récupération
2030	Contribution à l'atteinte d'une production de 275 GWh d'énergies renouvelables	Création des nouveaux réseaux de chaleur Selon opportunités mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables et de récupération
2050	Contribution à l'atteinte d'une production de 888,3 GWh d'énergies renouvelables	Extension et interconnexions des réseaux de chaleur Selon opportunités mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables et de récupération

#### Objectifs qualitatifs

Développer une stratégie de mobilisation des ressources en énergies renouvelables et de récupération au bénéfice du territoire

#### Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	CASGBS
Partenaires	SEY 78, SIPPAREC et SIPnr, SIGEIF, communes, coopératives citoyennes, IDF Énergies, GRDF, EDF, bailleurs sociaux, propriétaires de grandes toitures, aménageurs, RTE, réseau AMORCE, EnerCit'IF, Énergie Partagée Investissement, observatoire des réseaux de chaleur et de froid, partenaires privés
Moyens humains	Ingénieurs du SIPPAREC (spécialistes géothermie / photovoltaïque), GRDF, EDF
Moyens techniques	GRDF (ingénierie technique + mise en relation avec les acteurs), charte promoteurs et référentiel d'aménagement durable

Budget	2023 : 140 000 €					
Financement mobilisable	<p>SIPPEREC, financement citoyen, La Nef          « Accroître la production de chaleur renouvelable distribuée par les réseaux - Energie renouvelable par les réseaux de chaleur » par la Banque des Territoires          « Financer les études relatives à la mise en œuvre ou à la définition des réseaux de chaleur ou de froid » par l'ADEME          « Accélérer le déploiement des énergies renouvelables dans votre territoire - Ingénierie territoriale de la transition énergétique » par la Banque des Territoires          « Accompagner le développement des projets d'énergies renouvelables portés par les citoyens et par les collectivités - Projets citoyens d'énergie renouvelable (EnRciT) » par la Banque des Territoires          « Soutenir les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables » par la Région Île-de-France          « Financer une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale » par l'ADEME</p>					
<b>Lien de l'action avec les thématiques du PCAET</b>						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
	++	+	+	++		+++
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Production locale d'énergies renouvelables				Ratio entre la production d'énergie renouvelable locale et la consommation d'énergie globale		

## ACTION 3.2 REDUIRE ET VALORISER NOS DECHETS

### Contexte et références

L'Agglomération mène déjà des campagnes de sensibilisation efficaces ayant permis de réduire de 3.5% le volume d'ordures ménagères. Cependant, ces ordures ménagères représentent toujours 251 kg par an et par habitant en 2020, soit 64% des déchets, et sont responsables de près de la moitié des émissions de GES liées au traitement des déchets. A titre de comparaison, l'ADEME indique que les collectivités ont collecté en 2019 l'équivalent de 582 kg/hab dont 47% d'ordures ménagères, soit 274 kg/hab.<sup>4</sup>

Parmi ces ordures ménagères, 1/3 sont des biodéchets ; ce qui représente un gisement particulièrement important. La généralisation du tri à la source de ces biodéchets par les collectivités, rendue obligatoire par la réglementation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, doit contribuer à les réduire significativement.

La valorisation énergétique des déchets représente une ressource potentielle importante pour alimenter les réseaux de chaleur notamment.

L'enjeu prioritaire doit toutefois rester la réduction des déchets, en renforçant les campagnes de sensibilisation et d'information auprès des usagers ainsi que l'amélioration constante de la qualité du tri.

Référence SRCAE :	ECO 1.3	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération responsable	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.2, 5.2
-------------------	---------	----------------------------------	-------------------------------	-------------------------------------	----------

### Descriptif

#### Renforcer l'information et la formation sur les déchets, leurs coûts et leurs impacts

Campagnes globales d'information / formation / communication auprès de tous (habitants, entreprises, élus, techniciens, touristes, etc.)

Informations sur les coûts du ramassage / transport / traitement.

Sensibilisation des commerçants pour lutter contre l'utilisation des plastiques à usage unique (commerçants zéro déchet à Sartrouville)

Stratégie zéro déchet dans les écoles

#### Créer une nouvelle déchetterie intercommunale et mettre en réseau les déchetteries

Actuellement, 5 déchetteries accessibles aux habitants de la CASGBS, dont seulement 2 situées sur le territoire et certaines trop éloignées, notamment à l'ouest.

Création d'une nouvelle déchetterie dans le secteur ouest à Saint-Germain-en-Laye pour offrir un service de qualité et de proximité aux habitants. Coût global estimé : 3,5 M€. Livraison en 2023.

Zone de réemploi prévue sur le site.

Mise en réseau des déchetteries afin de permettre aux habitants de la CASGBS d'accéder à toutes les déchetteries dans des conditions neutres pour eux.

#### Lutter contre les dépôts sauvages

Problèmes de dépôts de gravats importants et travail avec les autorités pour améliorer cette gestion.

Actions en cours ou à l'étude pour y contribuer :

- Création d'une nouvelle déchetterie intercommunale à Saint-Germain-en-Laye
- Expérimentation de la valorisation des déchets du BTP
- Développement de pièges photographiques pour pouvoir mettre des amendes
- Intégration dans les cahiers des charges des marchés publics du devenir des gravats à l'échelon intercommunal et incitation à le faire à l'échelon des communes.

#### Expérimenter le tri à la source des biodéchets

<sup>4</sup> « Déchets chiffres-clés : L'essentiel 2021 » : <https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/6912/dechets-chiffres-cles-lessentiel-2021-011723.pdf>

Expérimentation préalable à la mise en place de solutions de tri des biodéchets, obligatoire à partir de 2024. Appel à manifestation auprès des communes pour lancement d'expérimentations à l'automne 2022 :

- Point de regroupement des bacs pour compostage mécanique ou micro-méthanisation
- Compostage et méthanisation à échelle industrielle

Coût prévisionnel : 400 000 €.

**Réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

Réduction de la production de déchets.  
 Optimisation des coûts du service de gestion des déchets.  
 Responsabilisation des usagers et travail sur initier des changements de comportements.  
 Amélioration des performances de tri.  
 Valorisation des déchets.

**Amplifier la pratique du compostage, en particulier du compostage partagé**

Depuis 2018, distribution de composteurs individuels sur toutes les communes par l'Agglomération.  
 Objectifs :

- passer de 10 à 25% d'ici à fin 2024 s'agissant du taux d'accès
- développer un site de compostage de quartier par ville.

**Étudier la mise en place d'une redevance incitative à la réduction des déchets**

Analyse des retours d'expérience existants en région (Versailles Grand Parc, etc.).  
 Réalisation d'une étude de faisabilité en 2023 / 2024.

Dans un second temps :

- Développer le tri dans les espaces et les établissements publics
- Adopter une stratégie spécifique pour la gestion des déchets d'activités des professionnels

**Vigilances environnementales**

-

**Objectifs chiffrés**

Échéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet par rapport à 2021	Collecte à la source des biodéchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadrage des expérimentations (2021-2022)</li> <li>• Mise en œuvre et suivi des expérimentations (2022-2023)</li> </ul>
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus)
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus)

**Objectifs qualitatifs**

Contribution à la baisse de la pollution diffuse (diminution des dépôts sauvages, de l'utilisation des objets jetables, etc.)

**Pilotage**

Cible principale	Tous les usagers du territoire, habitants en priorité
------------------	---

Pilote / maître d'ouvrage	CASGBS Direction Environnement					
Partenaires	SITRU, Valoseine, Syndicat Azur, déchetteries, associations, Zéro Waste, éco-organismes, ONF, communes					
Moyens humains						
Moyens techniques	Médias locaux, réseaux sociaux					
Budget	1,1 M€ entre 2022 et 2024 : distribution de 5500 composteurs, 150 sites de compostage partagé en pied d'immeubles, 31 guides et 18 maîtres composteurs à former					
Financement mobilisable	Compostage : max 80% par l'ADEME et la Région Île-de-France					
<b>Lien de l'action avec les thématiques du PCAET</b>						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
	++	+	+	++		
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Taux d'accès à un site de compost			Réduction des tonnages collectés par habitant		Taux de valorisation des déchets	



## ACTION 3.3 DEVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA FONCTIONNALITE

Contexte et références					
<p>Il est devenu indispensable, notamment à la lumière de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, de réduire la consommation de ressources vierges à la source. Cela implique une réorganisation dans les territoires pour rendre possible la mise en place de pratiques et d'infrastructures permettant le recyclage et le réemploi des matières premières déjà utilisées. L'économie circulaire est un secteur dont le potentiel créateur porte à la fois sur la perspective d'emplois locaux et non délocalisables, mais aussi sur celle de relations professionnelles inédites et de nouveaux espaces, tout en contribuant à la valorisation des territoires.</p> <p>Le tissu entrepreneurial dans le secteur de l'économie circulaire est à la fois divers (économie sociale et solidaire, Emmaüs, éco-organismes, etc.) et assez dynamique sur le territoire. L'Agglomération soutient en particulier des incubateurs destinés aux entreprises portant des projets à impact ainsi que des tiers afin de favoriser le développement d'un écosystème d'acteurs de l'économie circulaire.</p> <p>Par ailleurs, l'économie de la fonctionnalité vise à établir une nouvelle relation entre l'offre et la demande, qui n'est plus uniquement basée sur la simple vente de biens ou de services. La contractualisation repose sur les bénéfices et l'offre s'adapte aux besoins réels des personnes, des entreprises et des collectivités ainsi qu'aux enjeux relatifs au développement durable. L'appropriation par les acteurs du territoire du principe d'économie de la fonctionnalité contribuera à la préservation des ressources naturelles.</p>					
Référence SRCAE :	ECO 1.3	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération responsable	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.2, 5.3
Descriptif					
<p><b>Sensibiliser aux pratiques de réemploi et à la réparation et encourager le développement de l'économie circulaire</b></p> <p>Mise en application du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont la mise en œuvre est prévue pour 2023 et qui comporte un axe réemploi.</p> <p>Campagnes d'information et sensibilisation afin d'expliquer et de valoriser les démarches de réemploi.</p> <p>Organisation d'un événement dédié du type « Assises de l'économie circulaire » pour faire se rencontrer professionnels, entreprises, artisans, afin de s'inspirer mutuellement, de favoriser des partenariats (rencontres de l'économie circulaire) et de mettre en visibilité les solutions locales et concrètes</p> <p>Mobilisation de la strate étudiante locale et francilienne et des <i>start up</i> sur des thématiques : concours d'idées et projets avec les écoles d'architecture, de design telles que, notamment, CY école de design de Saint-Germain-en-Laye et d'ingénieurs par exemple sur les matériaux issus de la déconstruction.</p> <p><b>Identifier les gisements potentiels de réemploi pour renforcer les filières et les circuits locaux</b></p> <p>Accompagnement des entreprises et associations du territoire, commune par commune.</p> <p><b>Valoriser les déchets du bâtiment du Projet de Renouveau Urbain du quartier des Indes</b></p> <p>Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de Sartrouville est enrichi d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) autour de l'économie circulaire et de l'insertion des habitants.</p> <p>Développement d'un projet de « démonstrateur » de réemploi de matériaux du second œuvre issus des démolitions de bâtiments de logements sociaux. L'objectif est de favoriser le réemploi des composants après déconstruction sélective et de créer de l'activité favorisant notamment la qualification et l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi.</p> <p>Le projet, porté par Bouygues Immobilier, le bailleur social 1001 Vies Habitat et la CASGBS a été validé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en 2019 pour un budget prévisionnel de 1,7 M€.</p> <p>Ce projet pourrait servir d'expérimentation pour une démarche plus globale de réemploi de matériaux du BTP à l'échelle du territoire de l'Agglomération, en testant un fonctionnement se rapprochant du modèle des</p>					

« ressourceries » alliant réduction des déchets, valorisation et revente des produits collectés, insertion professionnelle et sensibilisation par rapport aux enjeux environnementaux.

#### Mobiliser la commande publique

Accroissement de la part des achats issus de l'économie circulaire dans la commande publique de l'Agglomération et dans une logique de bonnes pratiques avec les communes.

Travail collaboratif entre communes pour par exemple systématiser dans les marchés de construction l'identification de la provenance des matériaux, l'utilisation de matériaux recyclés, le devenir des déchets et valorisation de ceux-ci, etc.

### Vigilances environnementales

-

### Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus)
2030	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus)
2050	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchet par rapport à 2021	Baisse des tonnages collectés (tous déchets confondus)

### Objectifs qualitatifs

Développement des filières de l'économie circulaire et diminution de la quantité de déchets à potentiel de valorisation.

### Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	
Partenaires	Quai des Possibles, Récup' Saint-Germain-en-Laye / Le Pecq ; Région Île-de-France ; Bouygues Immobilier et 1001 Vies Habitat (PRU du quartier des Indes) ; CY école du design pour le vivant de Saint Germain-en-laye ; iXCampus ; Emmaüs ; éco-organismes
Moyens humains	
Moyens techniques	Rapport « Panorama national et pistes d'action sur l'économie de la fonctionnalité. Recensement, analyse et éléments d'interprétation. » par l'ADEME en 2020
Budget	Subvention PIA autour de l'économie circulaire du PRU du quartier des Indes 500 k€
Financement mobilisable	« Subventionner une étude préalable au tri à la source ou au traitement des biodéchets des ménages » par l'ADEME

### Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
	++	+	+	++		

### Indicateurs de suivi

Tonnage de matériaux de chantiers réutilisés

## **AXE 4 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DEPLACEMENT PAR DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DECARBONEES**

### **Action 4.1 Renforcer les liaisons entre communes en proposant une offre alternative aux transports carbonés**

Renforcer l'offre de bus

Expérimenter de nouvelles solutions à la demande et en libre-service

Expérimenter des solutions de covoiturage et d'autopartage

Expérimenter des solutions logistiques pour le dernier kilomètre

Expérimenter le transport fluvial pour le transport de personnes et le tourisme

### **Action 4.2 Développer l'usage des modes actifs**

Déployer le Plan Vélo

Développer les services vélo

Encourager la pratique de la marche

### **Action 4.3 Renforcer l'usage des transports en commun**

Réaménager des pôles de gares attractifs

Améliorer la performance de l'offre de transports en commun (temps de parcours, cadencement, etc.)

Accompagner les entreprises dans la mise en place de leur plan de mobilité

### **Action 4.4. Accompagner le déploiement des motorisations propres**

Déployer une flotte de bus et de véhicules de collecte des déchets plus propre

Accompagner le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de stations multi-énergies

## ACTION 4.1 RENFORCER LES LIAISONS ENTRE COMMUNES EN PROPOSANT UNE OFFRE ALTERNATIVE AUX TRANSPORTS CARBONES

Contexte et références					
<p>La consommation d'énergie du transport routier sur le territoire est estimée à 2 390 GWh/an, ce qui représente 36,9% de la consommation globale (2ème poste après le logement). En termes d'émissions de GES, le secteur émet 735 381 teqCO<sub>2</sub>, équivalent à la moitié des émissions totales du territoire (50,1%, le 1er poste).</p> <p>Cette part prééminente du secteur routier dans la consommation globale s'explique en partie par la prépondérance de l'utilisation de véhicules individuels. En effet, la route est privilégiée par 51% des habitants du territoire pour se rendre sur leur lieu de travail quand seulement 17% font le choix des transports en commun</p> <p>Le plébiscite de ce moyen de locomotion peut à son tour s'expliquer par un maillage routier dense permettant de relier toutes les communes entre elles, contrairement au réseau ferré. En effet, si la plupart des communes dispose d'une gare qui les relie à Paris, les connexions entre elles restent limitées. Le réseau de bus est quant à lui plutôt dense par endroits et permet de créer des opportunités d'intermodalité en desservant plusieurs gares.</p> <p>Enfin, le transport de marchandises, caractérisé par le recours massif au diesel (94% des consommations énergétiques de ce secteur), représentant à lui seul 17,4% des émissions du secteur, apparaît comme un autre facteur explicatif de l'envergure des émissions de GES du secteur routier.</p>					
Référence SRCAE :	TRA 4 ; TRA 2.1	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération Utile ; Une Agglomération Responsable	Lien avec d'autres actions du PCAET	4.2
Descriptif					
<p><b>Renforcer l'offre de bus</b> Restructuration d'offre et négociations avec Île-de-France Mobilités pour expérimentations visant à renforcer l'offre de bus le soir, le week-end et en zones blanches, notamment pour le public scolaire. Plus de 50% d'augmentation d'offre ainsi réalisé en 2018/2019. Acquisition de 2 navettes électriques pour expérimentations. Renforcement de la desserte vers les axes de transport structurants existants ou à venir du territoire (RER, Transilien, T13, T11).</p> <p><b>Expérimenter de nouvelles solutions à la demande et en libre-service</b> Mise en place d'une flotte de vélos et trottinettes électriques en libre-service afin de faciliter les trajets de courte distance et d'offrir une solution complémentaire de transport alternative à la voiture. Lancement de ce nouveau service à l'été 2022 pour une expérimentation d'une durée de 3 ans. Développement d'une offre de transport à la demande dans les zones peu denses (Aigremont).</p> <p><b>Expérimenter des solutions de covoiturage et d'autopartage</b> Recherche de partenariats avec des opérateurs pour développer une flotte de véhicules électriques en autopartage notamment dans les opérations immobilières ou en location longue durée. <span style="color: green;">Promotion des applications de covoiturage subventionnées par Ile-de-France Mobilités auprès des employeurs qui génèrent les principaux flux entrants sur le territoire.</span></p> <p><b>Expérimenter des solutions logistiques pour le dernier kilomètre</b> Étude à l'échelle de l'Agglomération pour une logistique urbaine durable. Travail sur le sujet lors des rencontres des développeurs économiques. Expérimentation du vélo logistique (vélo cargo) pour le dernier kilomètre dans les cœurs de ville notamment sur les communes avec les centres les plus denses.</p>					

### Expérimenter le transport fluvial pour le transport de personnes et le tourisme

Expérimentations de solutions de franchissement de la Seine (bacs, etc.)

Expérimentations de navettes et/ou taxis fluviaux.

Participation aux comités d'usagers de Voies Navigables de France.

Chaque expérimentation donnera lieu à une évaluation partagée, dans les conditions prévues au pacte financier et fiscal de l'Agglomération.

### Vigilances environnementales

Vigilance sur la consommation foncière générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et à la logistique du dernier kilomètre, au détriment de d'autres espaces (naturels, etc.). Il est recommandé de favoriser les nouvelles infrastructures sur des zones déjà artificialisées.

### Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air

Renforcement des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, etc.) pour les déplacements internes au territoire

Amélioration de la logistique du dernier kilomètre et de la réglementation pour les livraisons ; une étude spécifique pour un centre de distribution urbain est en cours sur Saint-Germain-en-Laye

### Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-9,1% de consommation d'énergie ; -15,6% de GES)	Expérimentation de solutions sur les différents modes de transport
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-13,6% de consommation d'énergie ; -23,4% de GES)	Généralisation des solutions pour les différents modes de transports
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-43,8% de consommation d'énergie ; -75,4% de GES)	

### Objectifs qualitatifs

Réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements et développement de l'intermodalité

Réduction des émissions de polluants atmosphériques

### Pilotage

Cible principale	Habitants du territoire et usagers extérieurs au territoire dont les touristes
Pilote / maître d'ouvrage	Service mobilités de l'Agglomération
Partenaires	Voies Navigables de France, association La Seine en Partage et ses Affluents, La Poste pour la logistique du dernier kilomètre, opérateurs de transports locaux
Moyens humains	
Moyens techniques	
Budget	Expérimentations mobilités (pool de voitures en libre-service, etc.) : 20 000 € pour 2023
Financement mobilisable	« Investir en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports urbains innovants – ELENA » par la Commission européenne

<b>Lien de l'action avec les thématiques du PCAET</b>						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
++	+++		+++			
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Part du territoire située à moins de 500m d'une offre alternative à la voiture individuelle (transport en commun / vélo en libre-service) - hors espace forestier et espaces naturels				Nombre d'usagers en véhicules en libre-service (vélos, trottinettes, autres)		

## ACTION 4.2 DEVELOPPER L'USAGE DES MODES ACTIFS

Contexte et références					
<p>La consommation d'énergie du transport routier sur le territoire est estimée à 2 390 GWh/an, ce qui représente 36,91% de la consommation globale (2ème poste après le logement). En termes d'émissions de GES, le secteur émet 735 381 teqCO<sub>2</sub>, équivalent à la moitié des émissions totales du territoire (50,11%, le 1er poste). Le développement significatif de la pratique des modes actifs est par conséquent un levier important à actionner pour réduire les émissions de GES sur le territoire.</p> <p>L'usage du vélo apparaît pertinent sur le territoire en raison du cadre de vie exceptionnel qu'il offre, mais surtout du réseau de pistes cyclables déjà existant. Cependant, en dépit de sa relative densité, la discontinuité du réseau est pour le moment un obstacle pouvant décourager les habitants à faire du vélo un mode de déplacement quotidien.</p>					
Référence SRCAE :	TRA 1.1	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération utile	Lien avec d'autres actions du PCAET	4.1
Descriptif					
<p><b>Déployer le Plan Vélo</b></p> <p>A horizon 2026, création de 80 km de réseau cyclable (structurant dont RER Vélo, complémentaire et touristique) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rouler sur des itinéraires plus courts, plus rapides et plus sécurisés</li> <li>• Améliorer les franchissements de Seine et les infrastructures routières</li> <li>• Faciliter les déplacements des cyclistes</li> <li>• Se repérer aisément</li> </ul> <p>A ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 km d'aménagements cyclables temporaires</li> <li>• 70 km d'aménagements cyclables réalisés en forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Marly-le-Roi avec l'ONF</li> <li>• 18 km en phase études préliminaires</li> <li>• 15 km en phase études de maîtrise d'œuvre</li> <li>• 4 km en phase travaux en cours de livraison</li> </ul> <p>Livraison des premiers tronçons du Plan Vélo en 2021 avec la construction de pistes unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée sur les avenues Taillevent et St Fiacre à Saint-Germain-en-Laye et en 2022 avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine.</p> <p>Lancement d'une étude de jalonnement en 2022.</p> <p><b>Développer les services vélo</b></p> <p>Augmentation du nombre de stationnements sécurisés car la crainte du vol est un frein majeur.</p> <p>Création d'une trentaine de stations de réparation et gonflage pour permettre aux cyclistes de réaliser de petites réparations et assurer un peu d'entretien pour leur vélo.</p> <p>Organisation d'évènements de sensibilisation et d'ateliers de remise en selle et de réparation : savoir rouler à vélo, vélo-école à destination des enfants, mois de la mobilité, etc.</p> <p><b>Encourager la pratique de la marche</b></p> <p>Réflexion sur le confort et la sécurité des piétons dans tous les projets d'aménagement d'espace public.</p> <p>Développement des sentes piétonnes et des zones piétonnes ponctuelles ou permanentes pour inciter à la marche et faire vivre les cœurs de ville. Exemple : journée commune de piétonisation des centres-villes.</p> <p>Accompagnement des communes pour redynamiser leur centre (études centres-bourgs, études dynamisation des centres des villes moyennes, Action Cœur de Ville à Sartrouville) : expérimentation de solutions pour les commerces et services aux habitants telles que des boutiques éphémères, susceptibles de générer des flux piétons.</p> <p>Expérimentation d'un ramassage scolaire pédestre.</p> <p>Communication sur les circuits de randonnée sur le territoire (itinéraire de balades à pied sur le site de l'office du tourisme intercommunal, « Chemins de Tour de la Plaine » de Plaine d'Avenir 78, etc.).</p>					
Vigilances environnementales					



Vigilance sur la localisation et les modalités de développement potentiel de nouvelles infrastructures dédiées afin de limiter l'artificialisation et le morcellement des espaces naturels.

### Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air

Incitation à la pratique du pédibus pour favoriser les déplacements à pied des scolaires pour les trajets domicile-école  
Amélioration des possibilités de circulation en vélo au sein du territoire : sécurisation, résorption des discontinuités, etc.

Sensibilisation des automobilistes au partage de la voirie et à la sécurité des cyclistes

Développement de places sécurisées aux alentours des équipements et des arrêts de bus

Développement des zones 30 et des zones de rencontre, c'est-à-dire de zones affectées à la circulation de tous les usagers

Proposition d'une offre de formation « Savoir rouler à vélo »

### Objectifs chiffrés

Échéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-9,1% de consommation d'énergie ; -15,6% de GES)	Report de 5 % des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-13,6% de consommation d'énergie ; -23,4% de GES)	Report de 10 % des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-43,8% de consommation d'énergie ; -75,4% de GES)	Report de 20% des trajets initiaux en voiture vers les modes actifs

### Objectifs qualitatifs

Réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements et développement de l'intermodalité  
Réduction des émissions de polluants atmosphériques

### Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Service mobilités de l'Agglomération
Partenaires	Associations cyclables de Saint Germain Boucles de Seine
Moyens humains	
Moyens techniques	Plan Vélo, forfait mobilités durables
Budget	40 millions d'euros pour le Plan Vélo 2019-2026 ; 50 000 € en 2023 pour l'expérimentation d'abris sécurisés en ville ; 20 000 € en 2023 pour fourniture et pose mobilier cyclotourisme
Financement mobilisable	« Moderniser vos infrastructures de transport et développer des mobilités innovantes - MOBI Prêt » par la Banque des Territoires

### Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
++	+++		+++			

Indicateurs de suivi	
Linéaire cyclable aménagé	Nombre de places de stationnement de vélos

## ACTION 4.3 RENFORCER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Contexte et références					
<p>La consommation d'énergie du transport routier sur le territoire est estimée à 2 390 GWh/an, ce qui représente 36,9% de la consommation globale (2ème poste). En termes d'émissions de GES, le secteur émet 735 381 teqCO<sub>2</sub>, équivalent à la moitié des émissions totales du territoire (le 1er poste).</p> <p>Cette part prééminente du secteur routier dans la consommation globale s'explique en partie par la prépondérance de l'utilisation de véhicules individuels. En effet, c'est la route qui est privilégiée par 51% des habitants du territoire pour se rendre sur leur lieu de travail quand seulement 17% font le choix des transports en commun. Cela s'explique tant par des raisons de maillage routier plus fin pour relier les communes entre elles que par des raisons de confort.</p> <p>Pour autant, l'Agglomération présente la plus faible part modale de trajets domicile-travail réalisés en voiture dans le département des Yvelines, ainsi que la baisse la plus importante de cette part modale entre 2007 et 2017 (-3,3%).</p> <p>Renforcer l'usage des transports en commun sur le territoire en les rendant plus sûrs et plus attractifs, constitue alors un enjeu de premier plan dans la réduction des émissions de GES liées au secteur du transport.</p>					
Référence SRCAE :	TRA 1.2	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération utile	Lien avec d'autres actions du PCAET	4.1, 1.2
Descriptif					
<p><b>Réaménager des pôles de gares attractifs</b></p> <p>Pôles gares concernés : Marly-le-Roi, Maisons-Laffitte, Sartrouville, Houilles, Saint-Germain-en-Laye.</p> <p>Objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'intermodalité et l'accessibilité tous modes des pôles gares notamment à travers l'aménagement de nouveaux stationnements vélos (notamment par Ile-de-France Mobilités via le décret n° 2021-741 du 8 juin 2021), d'éco-stations et de couloirs de bus</li> <li>• Requalifier les espaces pour offrir plus de places aux modes doux (hausse de l'offre en stationnement vélo, optimisation de la gare routière)</li> <li>• Créer un nouvel espace public en continuité avec l'existant, ceci en lien avec les programmes Action Cœur de Ville et redynamisation des centres-villes</li> <li>• Sécuriser, conforter et accompagner la pratique cyclable</li> <li>• Améliorer la qualité de service et sa lisibilité (amélioration de l'information voyageur, amélioration de la signalétique, renforcement de la sécurité, etc.)</li> </ul> <p><b>Améliorer la performance de l'offre de transports en commun (temps de parcours, cadencement, etc.)</b></p> <p>Accompagnement de l'arrivée du T13 qui reliera Saint-Cyr-L'Ecole et Saint-Germain-en-Laye à partir de l'été 2022.</p> <p>Développement de voies bus dédiées (projet bus Entre Seine sur les communes de Bezons et Sartrouville).</p> <p>Développement du transport à la demande pour le bus.</p> <p>Réflexion sur le désengorgement (sur-fréquentation de la ligne T2 Pont de Bezons - Porte de Versailles par exemple) par la restructuration d'offre et le report vers d'autres modes (RER vélo le long des lignes RER et Transilien).</p>					

### Accompagner les entreprises dans la mise en place de leur plan de mobilité

- Inciter les entreprises à entreprendre des plans de mobilité employeurs (obligation réglementaire)
- Inciter à financer au-delà des 50% de remboursement du titre de transport, forfait mobilités durables, etc.

### Vigilances environnementales

Vigilance sur la consommation foncière générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité.

### Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air

Réagencement des gares pour faciliter l'accès piéton  
 Sensibilisation à la réalisation de plans de mobilité des entreprises  
 Optimisation des liaisons en transport en commun dans les zones de congestion : Chatou et Croissy-sur-Seine, Montesson et le Vésinet et sur l'axe Bezons-Houilles-Sartrouville-Maisons-Laffitte  
 Renforcement des liaisons en transport en commun vers les territoires voisins  
 Développement de l'urbanisation prioritairement dans les zones desservies par les transports en commun

### Objectifs chiffrés

Échéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-9,1% de consommation d'énergie ; -15,6% de GES)	Report de 3,5% des trajets initiaux en voiture vers les transports en commun
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-13,6% de consommation d'énergie ; -23,4% de GES)	Report de 5% des trajets initiaux en voiture vers les transports en commun
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-43,8% de consommation d'énergie ; -75,4% de GES)	Report de 15% des trajets initiaux en voiture vers les transports en commun

### Objectifs qualitatifs

Réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements et développement de l'intermodalité  
 Réduction des émissions de polluants atmosphériques

### Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Service mobilités de l'Agglomération
Partenaires	Ile-de-France Mobilités Entreprises, Chambre de Commerce de d'Industrie, Ile-de-France Mobilités
Moyens humains	
Moyens techniques	Plans de mobilité des entreprises, forfait mobilités durables
Budget	3,2 millions d'euros pour le pôle gare de Marly-le-Roi ; 11 millions d'euros pour le pôle Maisons-Laffitte
Financement mobilisable	

### Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
++	++		++			
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Part modale des transports en commun						

## ACTION 4.4 ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES MOTORISATIONS PROPRES

Contexte et références					
<p>La consommation d'énergie du transport routier sur le territoire est estimée à 2 390 GWh/an, ce qui représente 36,9% de la consommation globale (2ème poste). En termes d'émissions de GES, le secteur émet 735 381 teqCO<sub>2</sub>, équivalent à la moitié des émissions totales du territoire (50,1%, le 1er poste).</p> <p>Le diesel et l'essence représentent plus de 96% des émissions de GES du secteur des transports, quand les biocarburants et l'électricité engendrent seulement 3% des émissions pour 8,9% de la consommation. La transition vers des motorisations propres constitue alors un levier d'action majeur dans la réduction des émissions de GES qu'il est nécessaire par ailleurs d'anticiper au vu de l'évolution du cadre réglementaire interdisant la vente de véhicules thermiques en 2035. D'autre part, les motorisations alternatives sont synonymes d'amélioration de la qualité de l'air et par conséquent, contribuent à améliorer la santé des citoyens.</p> <p style="color: #008000;">Le manque de bornes de recharge actuel pourrait devenir limitant pour le développement de la mobilité électrique. En effet, avec 1 point de charge pour 18 véhicules électriques, valeur inférieure à la moyenne du département, l'Agglomération présente une marge de progression conséquente.</p>					
Référence SRCAE :	TRA 3.2	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération responsable	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.2
Descriptif					
<p style="color: #FFC000;"><b>Déployer une flotte de bus et de véhicules de collecte des déchets plus propre</b></p> <p>100% des véhicules de collecte GNV au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (contre 20% en 2021).</p> <p>Partenariat avec Île-de-France Mobilités pour la flotte de bus et mise en œuvre de délégations de service public favorisant la transition.</p> <p>Réseau Argenteuil Boucles de Seine équipé de 30 véhicules électriques et de 12 véhicules hybrides.</p> <p>Construction de dépôts de bus équipés d'une station-service GNV à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montesson avec remplacement progressif des bus thermiques roulant au gazole</li> <li>- Chambourcy avec renouvellement à la livraison en 2024 de la flotte de 76 bus.</li> </ul> <p style="color: #FFC000;"><b>Accompagner le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de stations multi-énergies</b></p> <p>Déploiement des bornes à la charge des communes.</p> <p>Réflexion à conduire en lien avec les travaux du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78) et du Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO) pour assurer la cohérence du déploiement des infrastructures de recharge sur le territoire de l'Agglomération et coordination pour éviter des pratiques hétérogènes (tarification, aménagements et modalités d'accès, etc.).</p> <p>Accompagnement des copropriétés.</p>					
Vigilances environnementales					
<p style="color: #008000;">Consommation foncière pouvant être générée par l'aménagement de nouvelles infrastructures dédiées à la mobilité et possible dégradation de l'environnement selon la localisation des nouveaux aménagements.</p> <p style="color: #008000;">Prise en compte des nouveaux déchets (batteries, etc.) liés au développement de nouvelles solutions.</p>					
Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air					
<p style="color: #008000;">Développement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) notamment dans les copropriétés et les équipements clés du territoire</p> <p style="color: #008000;">Sensibilisation des ménages au renouvellement et/ou à la conversion de leurs véhicules</p> <p style="color: #008000;">Cible prioritaire : les ménages disposition d'un véhicule Crit'air 3 ou plus (30% du parc en 2022, dont 20% Crit'air)</p> <p style="color: #008000;">Sensibilisation des entreprises à l'achat de véhicules essence Crit'air ou électriques pour les véhicules utilitaires légers</p>					

Prise en compte d'un critère de qualité de l'air dans les marchés publics de renouvellement de flottes, au-delà de la du critère environnemental visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou l'économie d'énergie

Objectifs chiffrés						
Échéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-9,1% de consommation d'énergie ; -15,6% de GES)			-		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-13,6% de consommation d'énergie ; -23,4% de GES)			-		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-43,8% de consommation d'énergie ; -75,4% de GES)			-		
Objectifs qualitatifs						
Augmentation de la part de véhicules électriques dans le parc automobile (aujourd'hui moins de 1%) Réduction des émissions de polluants atmosphériques						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communes					
Partenaires	Service mobilités de l'Agglomération, Ile-de-France Mobilités, Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78), Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO)					
Moyens humains						
Moyens techniques						
Budget						
Financement mobilisable						
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
++	++		++			
Indicateurs de suivi						
Part de véhicules propres gérés par la CASGBS liés aux DSP collecte de déchets et transport collectif				Taux de véhicules individuels propres		

## **AXE 5 : FAVORISER LA RESILIENCE DES BATIMENTS, DES ESPACES PUBLICS ET DES AMENAGEMENTS**

### **Action 5.1 Promouvoir un aménagement durable et favoriser l'éco-conception des espaces publics pour faire face aux risques naturels, climatiques et sanitaires**

Développer l'observation foncière

Développer les espaces verts et désimperméabiliser les sols dans les zones urbaines pour lutter contre les îlots de chaleur urbains

Se doter d'un référentiel d'aménagement durable

Adapter l'éclairage public aux enjeux environnementaux

Mettre en œuvre un plan d'action santé en lien avec l'environnement

Réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

### **Action 5.2 Agir pour éco-rénover l'habitat et assurer la pérennité des constructions nouvelles**

Définir et mettre en œuvre un plan d'action de rénovation énergétique

Intégrer une charte promoteurs et un volet construction durable dans le référentiel d'aménagement durable

Favoriser le raccordement des logements aux réseaux de chaleur et en systématiser la démarche pour les constructions neuves

### **Action 5.3 Favoriser l'éco-rénovation des bâtiments publics et d'activités**

Accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics

Accompagner les projets de rénovation énergétique d'activités

## ACTION 5.1 PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE ET FAVORISER L'ECO-CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS POUR FAIRE FACE AUX RISQUES NATURELS, CLIMATIQUES ET SANITAIRES

Contexte et références					
<p>Les espaces naturels et les zones urbaines végétalisées constituent un atout majeur pour faire face aux risques auxquels le territoire est soumis. Il convient donc de les développer.</p> <p>En effet, la perméabilité des sols est essentielle au regard de l'amplification des risques d'inondations liées au changement climatique.</p> <p>De même, la présence de végétaux en zones urbaines est capitale pour rafraîchir le territoire en cas d'épisodes caniculaires de plus en plus fréquents, et pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains entraînant des élévations localisées des températures. Les berges, les voies de chemins de fer, les cimetières, les friches, les toitures et façades d'immeubles constituent autant d'espaces pouvant être végétalisés.</p>					
Référence SRCAE :	ACC 1 URBA 1 AIR 1	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération Nature ; Une Agglomération Responsable	Lien avec d'autres actions du PCAET :	2.2, 4.2, 4.3
Descriptif					
<p><b>Développer l'observation foncière</b> <sup>5</sup></p> <p>Observation foncière au service de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sanctuarisation des espaces agricoles, naturels et forestiers (forêts de protection et ZAP)</li> <li>• construction de la ville sur la ville : maîtrise de l'expansion urbaine, recyclage des friches, etc.</li> </ul> <p><b>Développer les espaces verts et désimperméabiliser les sols dans les zones urbaines pour lutter contre les îlots de chaleur urbains</b></p> <p>Priorité sur les villes souffrant d'un déficit d'espaces verts telles que Bezons, Houilles et Chatou.</p> <p>Plantation de micro-forêts urbaines (4 forêts plantées en 2022 : une à Chatou de 800 m<sup>2</sup>, une à Carrières-sur-Seine, deux à Sartrouville)</p> <p>Végétalisation des cours d'écoles (projets en cours inscrits au Contrat de Relance et de Transition Écologique et via le contrat Eau, Trame Verte et Bleue à Chatou, Croissy-sur-Seine, L'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi, etc.)</p> <p><b>Perméabilisation des parkings : projet au Mesnil-le-Roi</b>, à reproduire sur d'autres parkings publics et privés.</p> <p>Nécessaire identification des zones à potentiel de végétalisation.</p> <p>Mesure de la couverture végétale du territoire et suivi de son évolution. Réalisation d'une cartographie des arbres remarquables sur le territoire ainsi que d'une charte de l'arbre. Suivi du patrimoine arboré.</p> <p>Intégration de ces enjeux dans un référentiel d'aménagement durable.</p> <p><b>Se doter d'un référentiel d'aménagement durable</b></p> <p>Sensibilisation, formation et élaboration d'outils à destination des agents des communes pour favoriser un développement urbain et immobilier maîtrisé et de qualité ainsi que pour maîtriser les enjeux de l'aménagement et de la construction durables, notamment au regard des risques existants ou à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance environnementale : conception bioclimatique, performance énergétique, etc.</li> <li>• Résilience et préservation de la biodiversité : végétalisation, désimperméabilisation, gestion différenciée des espaces verts, etc.</li> <li>• Gestion des services et réseaux urbains : assainissement et eaux pluviales, énergies, déchets, etc.</li> </ul>					

<sup>5</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>



- Urbanisme favorable à la santé : qualité de l'air, accès à un espace extérieur et de nature, atténuation des nuisances sonores, etc.

#### Adapter l'éclairage public aux enjeux environnementaux

Optimisation de l'éclairage public pour réduire la facture énergétique.

Reconnexion de l'éclairage aux besoins des usagers sans nuire à la sécurité.

Lutte contre pollution lumineuse (enseignes, etc.) ayant des incidences sur la préservation de la biodiversité nocturne.

Travail à mener de ciblage de zones d'activités sur lesquelles intervenir.

#### Mettre en œuvre un plan d'action santé en lien avec l'environnement

Déclinaison du 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement « Un environnement, une santé » : développement d'actions coordonnées entre toutes les communes de l'Agglomération :

- S'informer et former sur l'état de l'environnement et les bons gestes à adopter pour la santé et celle des écosystèmes.
- Choix d'un thème annuel avec les associations et les communes à développer simultanément dans toutes les villes de l'Agglomération.
- Actions ciblées spécifiquement vers les écoles communales (école promotrice de la santé).

Vigilance sur l'impact des matériaux sur la qualité de l'air intérieur.

Qualité de l'air : suivi des pics de pollution et mesures correctives.

#### Réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Adhésion à Bruit Parif depuis 2019.

Production des cartes de bruit disponibles en ligne sur le site internet de l'Agglomération.

Inscription au budget primitif 2021 pour lancement de la démarche. Finalisation de la démarche espérée à l'été 2022.

### Vigilances environnementales

Travailler en cohérence sur les zones vertes partagées par plusieurs communes pour permettre une homogénéité des méthodes de préservation.

Chiffrer les objectifs de végétalisation et de désimperméabilisation.

### Leviers complémentaires d'amélioration de la qualité de l'air

Suivi de la qualité de l'air et relai des bons gestes à adopter lors des pics de pollution, par de l'affichage sur le site et des partenariats avec des associations pour la sensibilisation dans les écoles

Rédaction d'articles pour offrir la possibilité d'intégrer l'amélioration de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme

Restriction de de la circulation aux abords des établissements recevant du public sensible

Construction d'établissements recevant du public sensible en retrait des axes de circulation

### Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-11,6% de consommation d'énergie ; -16,4% de GES ; production d'ENR de 244 GWh)	
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,3% de consommation d'énergie ; -24,6% de GES ; production d'ENR de 328 GWh)	
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-55,9% de consommation d'énergie ; -79,1% de GES ; production d'ENR de 888 GWh)	Atteinte du zéro artificialisation nette

Objectifs qualitatifs						
Adaptation de la ville (bâti, espaces publics, etc.) au changement climatique et amélioration de sa capacité de résilience						
Maîtrise et réduction de la consommation foncière						
Pilotage						
Cible principale	Zones urbaines du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Communes et direction du développement urbain de la CASGBS					
Partenaires	Association Espaces, Institut Paris Région					
Moyens humains	Notamment responsable de patrimoine arboré					
Moyens techniques	Référentiel de l'aménagement durable, PLU de chaque commune, guide CEREMA sur la désimperméabilisation, observatoire de l'artificialisation des sols, Plan National Santé Environnement 4 (PNSE 4), accompagnement CAUE					
Budget	AMO référentiel aménagement durable : 50 000 € pour 2023 Plan de végétalisation : 30 000 € pour 2023 Partenariat avec l'Institut Paris Région : 25 000 € par an					
Financement mobilisable	CRTE, aides de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la trame verte et bleue « Créer des espaces verts » par la Région Île-de-France « Financer des projets favorables à la transition écologique - Prêt vert" par la Banque Postale « Réduire l'impact de la pollution lumineuse et permettre la création de la trame noire » par la région Île-de-France					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
+	+	+	+	++		
Indicateurs de suivi						
Couverture végétale du territoire			Évolution de l'artificialisation des sols		Nombre de pics de pollution	

## ACTION 5.2 AGIR POUR ECO-RENOVER L'HABITAT ET ASSURER LA PERENNITE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Contexte et références					
<p>La consommation d'énergie du secteur résidentiel sur le territoire est estimée à 275 MWh/an, ce qui représente 42,3% de la consommation globale (1er poste). En termes d'émissions de GES, le secteur émet environ 159 000 teqCO<sub>2</sub>, soit plus du tiers des émissions totales du territoire (33,9%, le 2e poste).</p> <p>Un enjeu fort sur le territoire est donc celui de la rénovation énergétique des bâtiments. En effet, Les logements « historiques » sont encore nombreux : plus de 17% des logements ont été construits avant 1919. Le parc résidentiel récent est encore minoritaire, avec 18,4% des logements construits après 1990 (sur le parc recensé en 2014).</p> <p>L'enjeu de la rénovation de l'habitat apparaît par ailleurs encore plus prégnant pour prévenir la précarité énergétique des ménages dans un contexte de tension sur le marché de l'énergie et de hausse des prix.</p>					
Référence SRCAE :	BAT1/2	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération attractive	Lien avec d'autres actions du PCAET	
Descriptif					
<p><b>Définir et mettre en œuvre un plan d'action de rénovation énergétique</b></p> <p>Mise en place d'un observatoire de l'habitat. Réorganisation des dispositifs d'aide de l'État sous une marque unique France Renov' pour un service public de la rénovation de l'habitat opérationnel en 2022.</p> <p>A ce jour :</p> <p>Programme d'Intérêt Général (PIG) 78 2019-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 142 dossiers</li> <li>• 2,76 millions de travaux générés</li> <li>• 1,56 million d'euros de subventions versées dont 59 440 euros par la CA SGBS.</li> </ul> <p>Constats sur la rénovation énergétique de l'habitat privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un reste à charge des coûts de travaux très important pour les propriétaires</li> <li>• Interdiction de louer les passoires thermiques (F et G) en 2023 qui induit un risque de dévalorisation du parc privé et de paupérisation</li> <li>• Un environnement confus et un parcours compliqué et angoissant pour les propriétaires en raison d'une multitude d'aides existantes nationale et départementale (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique, PIG 78) et de démarchages abusifs.</li> </ul> <p>Objectif : construire et proposer une offre de service qui s'adapte aux évolutions législatives successives et offre un accompagnement adapté aux propriétaires privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes d'information et de sensibilisation : journée dédiée avec présence des acteurs tels que Énergies Solidaires, etc.</li> <li>• Réflexion pour la création d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique ou d'un lieu démonstrateur de la rénovation énergétique, guichet unique d'information.</li> <li>• Travail avec la filière artisanale : montée en compétences pour les différents corps de métier, annuaire des artisans, etc.</li> </ul> <p>Travail partenarial avec les bailleurs sur l'ensemble du territoire.</p> <p style="color: green;">Organisation de la première édition des semaines de l'Eco-rénov' en octobre, novembre et décembre 2022, consistant en une série d'animations gratuites et ouvertes à tous pour informer et conseiller en matière de rénovation énergétique.</p> <p style="color: orange;"><b>Intégrer une charte promoteurs et un volet construction durable dans le référentiel d'aménagement durable</b></p>					

Propositions pour favoriser la pérennité des constructions, prévenir l’habitat dégradé et atteindre une haute performance environnementale des constructions.

Partenariat avec le CAUE 78 pour l’élaboration de la charte en 2022.

Soutien au développement de nouveaux écoquartiers. Actuellement, un écoquartier labellisé sur le territoire : Lisière-Pereire à Saint-Germain en Laye.

**Favoriser le raccordement des logements aux réseaux de chaleur et en systématiser la démarche pour les constructions neuves**

Coordination des partenaires à l’échelle de l’Agglomération pour améliorer le taux de raccordement.

Opportunités à l’étude :

- raccordement du quartier des Indes au nord de Sartrouville à la branche Argenteuil-Bezons du réseau Azur dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain.
- création d’un réseau de chaleur desservant Marly-le-Roi (hôpital et logements collectifs dont copropriété des Grandes Terres)

Communication sur France Chaleur Urbaine, service public pour le raccordement des copropriétés aux réseaux de chaleur.

**Vigilances environnementales**

Opérations d’eco-rénovation ou d’ecoconstruction menées au sein de secteurs ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale

**Leviers complémentaires d’amélioration de la qualité de l’air**

Intégration dans les cahiers des charges d’obligations d’utilisation de matériaux biosourcés (matériaux, peintures, solvants, etc.) et de règles relatives à la qualité de l’air (diagnostic, etc.)

**Objectifs chiffrés**

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l’atteinte des objectifs sectoriels (-14,6% de consommation d’énergie ; -17,4% de GES)	Rénovation de 8,8% du parc de logements (étiquettes A-B-C) Rénovation de 23,3% du parc de logements (étiquettes D-E-F-G)
2030	Contribution à l’atteinte des objectifs sectoriels (-21,9% de consommation d’énergie ; -26,1% de GES)	Rénovation de 22,2% du parc de logements (étiquettes A-B-C) Rénovation de 33% du parc de logements (étiquettes D-E-F-G)
2050	Contribution à l’atteinte des objectifs sectoriels (-70,6% de consommation d’énergie ; -84,2% de GES)	Rénovation de 66% du parc de logements (étiquettes A-B-C) Rénovation de 100% du parc de logements (étiquettes D-E-F-G) Rénovation de 100% du parc de logements

**Objectifs qualitatifs**

Accroissement de l’efficacité énergétique de l’habitat et réduction des consommations d’énergie

**Pilotage**

Cible principale	Tous les logements du territoire
Pilote / maître d’ouvrage	CASGBS
Partenaires	CAUE 78, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Énergies Solidaires, Citémétrie, les Départements du Val d’Oise et des Yvelines, ADEME, ANAH

Moyens humains						
Moyens techniques	Espace de démonstration et matériauthèque d'Énergies Solidaires à Carrières-sous-Poissy, référentiel de l'USH					
Budget	<p>Subventions aux associations accompagnant la rénovation de l'habitat privé (ADIL 78 et 95, SARE 78 et 95 SOLIHA 95, Énergies Solidaires) : 140 000€ pour 2023</p> <p>Subventions accordées par l'Agglomération pour travaux de rénovation pour les propriétaires modestes et très modestes : 200 000 € pour 2023</p> <p>Etude habitat durable : 30 000€ pour 2023</p> <p>Partenariat avec le CAU78 : 15 000 € par an</p>					
Financement mobilisable	<p>« Favoriser la transition énergétique : aide aux études » par la région Île-de-France</p> <p>« Financer un accompagnement pour la réalisation d'un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) » par l'ADEME</p> <p>Financements UE (ELENA pour l'investissement en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le bâti et les transports urbains innovants, plateforme URBIS visant à identifier, préparer et développer des projets d'investissement)</p> <p>« Rénover les bâtiments tertiaires publics de manière exemplaire (démarche Bâtiments durables) » par la région Île-de-France</p> <p>« Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique » par l'ADEME</p> <p>« Rénovation de l'habitat privé » par Ma Prime Renov' de l'ANAH et coup de pouce CEE</p> <p>« Rénovation de l'habitat privé pour les propriétaires modestes et très modestes dans le cadre du PIG Habiter mieux (Ma Prime Renov' Sérénité) par l'ANAH et le département des Yvelines</p> <p>« Sensibiliser et accompagner les propriétaires privés à la rénovation de leur logement » par le département des Yvelines, la CASGBS et des CEE dans le cadre du dispositif SARE</p>					
<b>Lien de l'action avec les thématiques du PCAET</b>						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
++	++		+	+		+
<b>Indicateurs de suivi</b>						
Consommation énergétique du secteur résidentiel						

## ACTION 5.3 FAVORISER L'ECO-RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS ET D'ACTIVITES

Contexte et références					
<p>La consommation d'énergie du secteur tertiaire sur le territoire est estimée à 87 MWh/an, ce qui représente 13,5% de la consommation globale (3e poste). En termes d'émissions de GES, le secteur émet environ 47 000 teqCO<sub>2</sub>, soit 9,9% des émissions totales du territoire (3e poste).</p> <p>Les collectivités publiques dépensent entre 2 et 4% de leur budget de fonctionnement en dépenses énergétiques. Ce chiffre est en hausse et essentiellement dû à une faible performance énergétique du bâti. Selon le réseau AMORCE, cette consommation représente environ 2% de l'énergie finale consommée en France et contribue à émettre 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Ainsi, la réduction de ces consommations est un réel enjeu financier pour les collectivités en plus d'un moyen d'agir en faveur de la transition énergétique.</p> <p>Par ailleurs, tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000m<sup>2</sup> sont tenus de réduire leur consommation énergétique de 60% entre 2010 et 2050, d'après le décret tertiaire qui précise les modalités d'application de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) dans ce secteur.</p> <p>78,7% des surfaces tertiaires du territoire ont été construites avant 2005 et présentent donc un potentiel de rénovation important.</p>					
Référence SRCAE :	BAT 1/2	Référence Projet de Territoire :	Une Agglomération responsable	Lien avec d'autres actions du PCAET	1.1, 3.1
Descriptif					
<p><b>Accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics</b></p> <p>Efforts à engager sur la rénovation des bâtiments publics : écoles et bâtiments communaux.</p> <p>Mise en œuvre du décret tertiaire qui fixe des objectifs (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050) de baisse de consommation énergétique des bâtiments publics (réalisation de bilans carbone, etc.)</p> <p>Travail sur l'énergie du patrimoine au global en incluant l'éclairage public.</p> <p>Aide par un Conseiller en Énergie Partagé (CEP) pour les communes de moins de 10 000 habitants : audits, diagnostics.</p> <p>Actions à mener sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La sobriété énergétique</li> <li>• L'efficacité énergétique</li> <li>• Les énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>Accompagner les projets de rénovation énergétique d'activités</b></p> <p>Développement de solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments d'activité.</p> <p>Intégration d'un volet bâtiments tertiaires et d'activités dans le référentiel d'aménagement durable.</p> <p>Contraintes des Architectes des Bâtiments de France à Saint Germain en Laye, Maisons-Laffitte, et dans les centres-villes historiques, etc.</p> <p>Développement de solutions d'adaptation pour veiller à limiter l'effet de chaleur en évitant l'installation de climatisations : ventilation nocturne, protection soleil, etc.</p>					
Vigilances environnementales					
Opérations d'éco-rénovation ou d'écoconstruction menées au sein de secteurs ou sur des bâtiments à forte valeur patrimoniale					

Objectifs chiffrés						
Échéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-14% de consommation d'énergie ; -9,4% de GES)			Rénovation de 23,3% du parc tertiaire		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-21% de consommation d'énergie ; -28,1% de GES)			Rénovation de 33% du parc tertiaire		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels (-67% de consommation d'énergie ; -90,4% de GES)			Rénovation de 100% du parc tertiaire		
Objectifs qualitatifs						
Accroissement de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et réduction des consommations d'énergie						
Pilotage						
Cible principale	Bâtiments publics et d'activités					
Pilote / maître d'ouvrage	Communes					
Partenaires	Quai des possibles, CD78					
Moyens humains	Accompagnement par un AMO					
Moyens techniques	Plateforme OPERAT (suivi consommation d'énergie des bâtiments tertiaires)					
Budget						
Financement mobilisable	CRTE « Favoriser la transition énergétique : aide aux études » par la région Île-de-France « Financer un accompagnement pour la réalisation d'un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) » par l'ADEME « Rénover les bâtiments tertiaires publics de manière exemplaire (démarche Bâtiments durables) » par la région Île-de-France « Trouver un outil d'aide à la décision avant d'entamer des travaux de rénovation - Audit énergétique » par l'ADEME « Mettre en place un Système de Management de l'Énergie conforme à la norme ISO 50001-PRO-SMEn » par EDF « Favoriser la transition énergétique : aide aux études » par la région Île-de-France					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Émissions	Séquestration				
++	+			+	+	
Indicateurs de suivi						
Consommation énergétique du secteur tertiaire						

# ANNEXES

## 1. Tableau de suivi des indicateurs

### 1.1 Fonctionnement de l'outil de suivi

L'outil de suivi se présente sous la forme d'un tableur, recensant l'ensemble des indicateurs de suivi du plan d'action. Ceux-ci sont présentés en lignes, tandis que les objectifs à atteindre sont présentés en colonnes. Une case est laissée vide pour inscrire pour chaque année de mise à jour de l'indicateur, la valeur réelle constatée.

A partir de ces données, un calcul automatique fait ressortir un taux d'atteinte de l'objectif. Une évaluation complémentaire est proposée et figurée via un système de colorisation automatique :

- **En dessous de 75% de l'objectif atteint : catégorie « rouge »**,  
Résultats nettement en dessous des attentes : l'action est incomplète ou moins efficace que souhaitée. Les moyens sont à renforcer ou à ajuster rapidement afin de rattraper le retard avant la prochaine mise à jour de l'indicateur.
- **Entre 75 et 90% de l'objectif atteint : catégorie « gris »**  
Résultats légèrement en dessous des attentes : l'action est vraisemblablement efficace mais souffre d'un retard de mise en œuvre. Le rythme de mise en œuvre est à revoir afin de rapprocher de l'objectif à atteindre avant la prochaine mise à jour de l'indicateur.
- **Entre 90 et 110% de l'objectif atteint : catégorie « vert clair »**  
Résultats conformes aux attentes : l'action est vraisemblablement efficace et est mise en œuvre selon un rythme adapté. Il faut maintenir l'action dans les mêmes conditions d'application avant la prochaine mise à jour de l'indicateur.
- **Au-delà de 110% de l'objectif atteint : catégorie « vert foncé »**  
Résultats supérieurs aux attentes : l'action a bénéficié de moyens supplémentaires ou est plus efficace qu'estimée initialement. Il est recommandé de maintenir l'action dans les mêmes conditions d'application avant la prochaine mise à jour de l'indicateur et de revoir à la hausse les objectifs associés lors de la future révision du PCAET.

Exemple de calcul :

Ci-dessous, il est simulé des résultats possibles en matière de linéaire d'aménagements cyclables. Il s'agit d'un des indicateurs de suivi possible, pour l'action 4.2 « Permettre et développer l'usage des modes actifs »

Indicateur de suivi	Récurrence de la mise à jour	2020			2021			2022			2023		
		Donnée initiale	Résultat	Objectif	Taux d'atteinte du résultat	Résultat	Objectif	Taux d'atteinte du résultat	Résultat	Objectif	Taux d'atteinte du résultat		
Nombre de kilomètres cyclables réalisés	Tout les ans	30	32	53,3	60,0%	60	76,7	78,3%	91	100	91,0%		

  

2024			2025			2026		
Résultat	Objectif	Taux d'atteinte du résultat	Résultat	Objectif	Taux d'atteinte du résultat	Résultat	Objectif	Taux d'atteinte du résultat
122	123,3	98,9%	170	146,7	115,9%	190	170	111,8%

Dans cette simulation, en 2021, le résultat inscrit (32 km) est nettement inférieur à l'objectif (53,3 km), la case s'affiche en rouge. Dès le premier bilan, les moyens sont donc renforcés et les projets sont multipliés afin de rattraper le retard enregistré. Ces efforts permettent d'atteindre le niveau « gris » en 2022 puis « vert clair » en 2023 et même « vert foncé » en 2025.



## 1.2 Précisions méthodologiques

Le tableau de suivi des indicateurs ci-après présente pour chaque fiche action du PCAET un ou plusieurs indicateurs. Un service référent au sein de la Communauté d'agglomération est désigné pour chaque indicateur. Sont également précisés la source prévisionnelle, l'objectif à horizon 2027 et la récurrence de mise à jour des indicateurs.

Le travail de définition des indicateurs a été itératif avec les services pour être le plus pertinent possible, et s'est attaché à s'appuyer sur des indicateurs préexistants et des références permettant l'analyse des résultats. Une attention particulière a été apportée à la limitation du nombre d'indicateurs et à la contextualisation des objectifs.

Toutefois, pour plusieurs indicateurs, la fiabilisation de la collecte des données, la récurrence de la disponibilité de celles-ci et l'actualisation de l'état initial nécessite un travail complémentaire, qui va se poursuivre lors de la mise en œuvre du PCAET. La Communauté d'agglomération s'engage à stabiliser le tableau des indicateurs d'ici à l'échéance de la première année de mise en œuvre du PCAET (fin du premier semestre 2023). Si, lors de ce travail de fiabilisation, un indicateur ne donnait pas satisfaction du fait d'une méthodologie imprécise, d'une récurrence de mise à jour trop variable ou pour toute autre raison, la Communauté d'agglomération écartera cet indicateur et en proposera un autre, toujours en lien avec le déroulé de l'action, et selon les mêmes critères recherchés : disponibilité de la donnée, définition d'un objectif à 6 ans, désignation d'un référent.

En conséquence, le tableau des indicateurs utilisé pour le suivi et l'évaluation future du PCAET de la CASGB pourra différer de celui présenté ci-après. Sa structure demeurera en revanche similaire.

Axe d'action		Actions	Référent CAGEIS	Indicateur de suivi	Source	Récapitulatif de la mise à jour	Objectif à 2027
Axe 1	1.1	Devenir une administration responsable en matière	TEI	Part d'agents bénéficiaires d'un forfait mobilité durable (FD)	CAGEIS	Tous les ans	30% des agents éligibles
			Service technique	Réduction des consommables : nombre moyen d'impressions par agent	CAGEIS	Tous les ans	-30% par rapport à l'état initial
	1.2	Faciliter l'implication de tous les citoyens, des associations, de s'adresser du territoire	Direction communication	Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation "Citoyen Air Energy"	CAGEIS	Tous les ans	Augmentation
Axe 2	2.1	Mettre sur l'agriculture et en adapter les pratiques	Service ingénierie territoriale	L'analyse de haies agricoles (hm)	OTB	Tous les 3 ans	Équivalent à 50 mètres linéaires par hectare agricole, soit 2.000 mètres linéaires
			Service ingénierie territoriale	Evolution de la surface agricole utile (% de l'occupation des sols)	MDS réalisé par OTB	Année de la mise à jour de l'outil	Stabilisation : environ 7,5% d'espaces agricoles
			Service ingénierie territoriale	Nombre ou part d'agriculteurs engagés dans la transition vers une pratique raisonnée	Chambre d'agriculture, SAFER, Plaine d'Avant 21	Tous les ans	Augmentation
	2.2	Protéger la forêt, l'adapter et en faire un facteur de résilience	Service ingénierie territoriale	Indicateur représentatif de la santé des forêts	ONF	Adhérer avec l'ONF	À définir avec l'ONF
	2.3	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et prévenir les risques par une gestion proactive	Service cycle de l'eau	Qualité de l'eau potable distribuée	Bilan annuel des CDF sur l'eau potable	Tous les ans	Stabilisation
	2.4	Développer une approche globale en matière de biodiversité	Service ingénierie territoriale	Superficie des Espaces Naturels Sensibles/ ZNIEFF/ PSE	Département, Agence des Espaces Verts	Tous les 3 ans	Maintien voire augmentation
	Axe 3	3.1	Accroître la production d'énergie renouvelables locales	Service ingénierie territoriale	Production locale d'énergies renouvelables	ROE	Tous les 2 ans
Service ingénierie territoriale				Ratio entre la production d'énergie renouvelable locale et la consommation d'énergie globale du territoire (autoroute énergétique)	ROE	Tous les 2 ans	6,25 (objectif stratégique validé)
3.2		Réduire et valoriser nos déchets	Service Prévention des déchets	Taux d'accès à un site de compost	CAGEIS	Tous les ans	35% (fin 2026)
			Service Gestion des déchets	Réduction des tonnages collectés par habitant	CAGEIS	Tous les ans	-5%
			Service Gestion des déchets	Taux de valorisation des déchets	CAGEIS	Tous les ans	Augmentation
3.3		Développer l'économie circulaire et de la fonctionnalité	Service Recyclément urbain	Pourcentage de matériaux valorisés suite à une démolition	CAGEIS	Tous les ans	Augmentation

Axe d'action		Actions	Référent CAGDS	Indicateur de suivi	Source	Révision de la mise à jour	Objectif d'ici à 2027
mobilité	1.1	Renforcer les liaisons entre communes en proposant une offre alternative aux transports carbonés	Service ingénierie territoriale	Part du territoire atteint à moins de 500m d'une offre alternative à la voiture individuelle (transit en commun / vélo en libre service) - hors espace tertiaire et espaces naturels	CAGDS, IDF Mobilités	Tous les 2 ans	Mettre plus de 90% des espaces urbains
			Service mobilité	Nombre d'usagers en véloroute en libre service (vélos, trottinettes, autres)	Opérateur de ligne par la CAGDS	Tous les ans	Augmentation
	1.2	Développer la pratique des modes actifs	Service mobilité	Liens cyclables aménagés	SCDS, communes	Tous les ans	Augmentation de 80km (objectif du Plan Vélo)
			Service mobilité	Nombre de places de stationnement de vélos	SCDS, IDF Mobilités	Tous les ans	Augmentation
	1.3	Renforcer l'usage des transports en commun	Service mobilité	Part modale des transports en commun	IDF Mobilités	Tous les 3 ans	Mettre 10% de part modale des transports en commun (objectif stratégique valide : 20% en 2030)
	1.4	Accompagner le déploiement des motorisations propres	Service Gestion des déchets et mobilité	Part de véhicules propres gérés par la CAGDS liés aux DEP collectifs de déchets et trans port collectif	Tribunes des marchés (à passer)	Tous les 2 ans	Augmentation
			Service ingénierie territoriale	Taux de véhicules individuels propres	Service de la Démocratie et des Études Statistiques	Tous les ans	Augmentation
	environnement	2.1	Promouvoir un aménagement durable et favoriser l'écocitoyenneté des espaces publics pour faire face aux risques naturels, climatiques et sanitaires	Service ingénierie territoriale	Couverture végétale du territoire	NOS réalisés par l'IR	Tous les ans
Service ingénierie territoriale				Evolution de l'artificialisation des sols	Cadastre	Tous les 2 ans	-20%
Service ingénierie territoriale				Nombre de plaques de pollution	Ad'Part	Tous les ans	Reduction
2.2		Agir pour concilier avec l'habitat et assurer la pérennité des constructions nouvelles	Service ingénierie territoriale	Consommation énergétique du secteur résidentiel	SOE	Tous les 2 ans	-10% d'ici à 2027 (objectif stratégique valide)
2.3		Favoriser l'écoconception des bâtiments publics et d'activités	Service ingénierie territoriale	Consommation énergétique du secteur tertiaire	SOE	Tous les 2 ans	-10% d'ici à 2027 (objectif stratégique valide)

## 2. Table des acronymes

**ACC** : Adaptation au Changement Climatique

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**ADIL** : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

**AFORCE** : Adaptation des Forêts au Changement Climatique

**AMO** : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat

**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

**CEE** : Certificat d'Économies d'Énergie

**CEP** : Conseiller en Énergie Partagé

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**DSI** : Directeur des Systèmes d'Information

**ELAN** : Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

**ENR** : Énergies Renouvelables

**ENR&R** : Énergies Renouvelables et de Récupération

**ENS** : Espaces Naturels Sensibles

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GNV** : Gaz Naturel Vert

**GWh** : Gigawatt heure

**ICU** : Îlot de Chaleur Urbain

**IDFM** : Île-de-France Mobilités

**LOM** : Loi d'orientation des mobilités

**LTECV** : Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

**ODD** : Objectif de Développement Durable

**NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

**PAT** : Projet Alimentaire Territorial

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial

**PIA** : Programme d'Investissement d'Avenir

**PIG** : Projet d'Intérêt Général

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PNSE** : Plan National Santé Environnement

**PPBE** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

**PRIF** : Périmètre Régional d'Intervention Foncière

**PRU** : Projet de Rénovation Urbaine

**ONF** : Office Nationale des Forêts

**RTE** : Réseau de Transport d'Électricité

**SABS** : Syndicat d'Assainissement de la Boucle de la Seine

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

**SARE** : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

**SDEVO** : Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise

**SDIE** : Schéma Directeur Immobilier Énergétique

**SEY** : Syndicat d'Énergie des Yvelines

**SIAAP** : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

**SIARSGL** : Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye

**SIGIEF** : Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France

**SIPPEREC** : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication

**SITRU** : Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains

**SMAS3M** : Syndicat Mixte d'Assainissement de Sartrouville, Montesson, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi

**SMSO** : Syndicat Mixte Seine Ouest

**SPASER** : Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables

**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Énergie

**TeqCO2** : Tonne équivalent CO2

**USH** : Union sociale pour l'Habitat

**VAE** : Vélo à assistance électrique

**ZAP** : Zone Agricole Protégée